



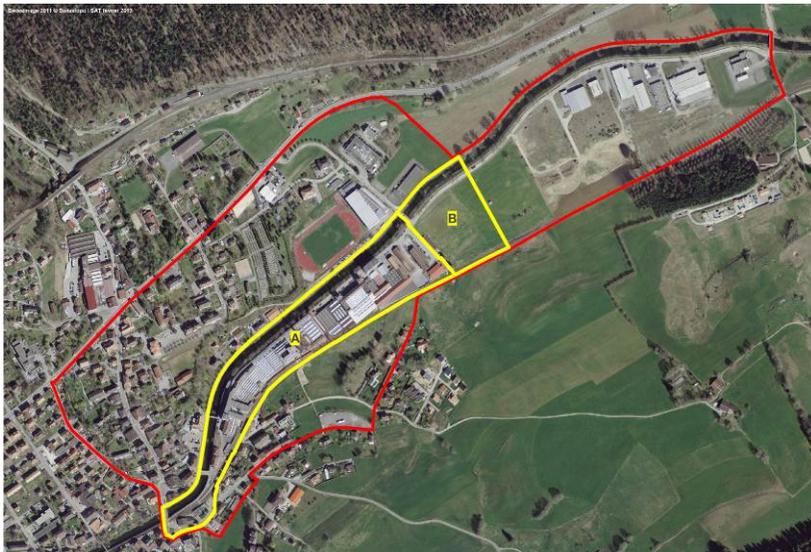
EUROPAN SUISSSE  
Bd de Grancy 37  
CH-1006 Lausanne  
Tél. +41 21 616 63 93  
Fax +41 21 616 63 68  
euroman@bluewin.ch  
www.euroman-suisse.ch  
CHE-105.271.943

# EUROPAN 12

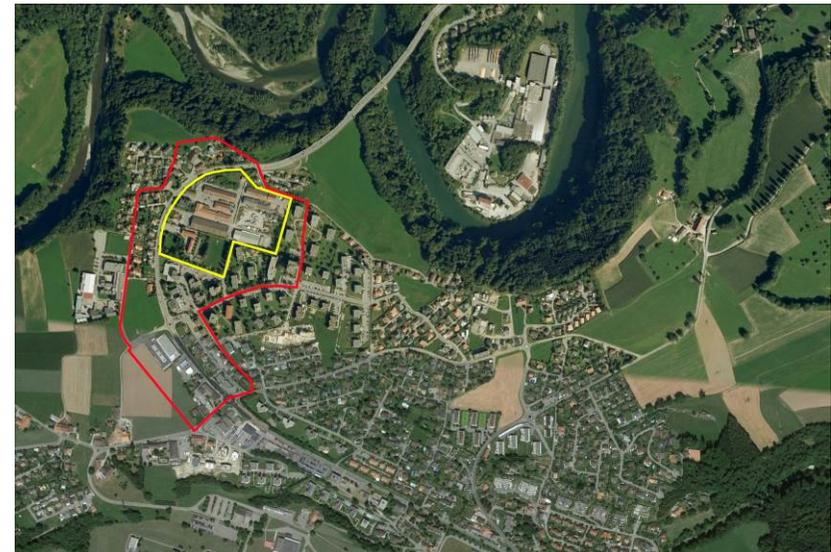
*La ville adaptable –  
Insérer les rythmes urbains*

## RAPPORT DU JURY

### COUVET (NE)



### MARLY (FR)



# EUROPAN 12

## RAPPORT DU JURY SUISSE

### *La ville adaptable – Insérer les rythmes urbains*

#### **Définition**

Europan 12 est une fédération européenne d'organisations nationales gérant des concours d'architecture suivis de réalisations, lancés simultanément par 16 pays sur un thème, des objectifs et un règlement communs. Les instances nationales sont responsables de leurs sites de concours. Elles publient les résultats et assurent le suivi des projets European dans une optique de réalisation future.

#### **Type de concours**

Les concours sont des appels d'idées, ouverts, publics et européens.

Les concours s'adressent à toute équipe composée au minimum d'un architecte, associé ou non à un ou plusieurs professionnels de même ou d'autres disciplines (architectes, urbanistes, paysagistes, ingénieurs, artiste, etc...). Tous les membres de l'équipe, quelle que soit leur profession, devront avoir moins de 40 ans à la date limite de rendu des projets.

Les concours sont anonymes.

La douzième session est lancée sur le thème : *La ville adaptable – Insérer les rythmes urbains*

Europan a décidé de faire de la notion de VILLE ADAPTABLE le thème de la session European 12, lancée le 18 mars 2013.

**DEFINITION :** L'adaptabilité est la qualité d'un espace qui peut être modifié aisément en harmonie avec les changements auxquels son utilisation est soumise ou peut être soumise.

Les villes d'Europe sont engagées dans une transformation radicale : elles doivent au plus vite diminuer leur empreinte écologique pour contribuer à la résolution de la crise énergétique, à la lutte contre l'effet de serre, à la sauvegarde des ressources non renouvelables. Cette transformation concerne à la fois leur morphologie (forme) et leur métabolisme (dont l'ensemble des dépenses énergétiques) et est fortement dépendante des modes de vie qu'elles proposent. Pour ce faire il faut penser rapidement ces changements et c'est pour cela qu'Europan 12 propose de réfléchir à la question du temps afin de rendre la ville plus adaptable.

Cela suppose par exemple proposer de nouvelles formes de partage de l'espace collectif et des modalités de gouvernance. Cela induit d'adopter une approche chronotopique, qui mêle les dimensions spatiales et temporelles et d'établir par exemple des plans temporaires des espaces. Cela signifie aussi développer un urbanisme sensible permettant d'utiliser différents lieux à différents moments, en repenser la qualité de ces espaces dans cette perspective. Cela interroge "l'hospitalité" des espaces urbains et leur lisibilité pour les utilisateurs de la ville. Il importe aussi de prendre en compte les projets d'aménagements intensifs, pour mieux les articuler avec les réalités de la ville d'aujourd'hui. Il s'agit aussi de réfléchir sur les multi-usages de la ville et notamment sur la question du partage et du recyclage des bâtiments qui permettraient d'éviter une trop grande consommation d'espace et donc de favoriser une ville durable en jouant sur toute la palette du temps.

#### **1- DES VILLES EN MOUVEMENT**

Les villes d'Europe sont engagées dans une transformation radicale : elles doivent au plus vite diminuer leur empreinte écologique pour contribuer à la résolution de la crise énergétique, à la lutte contre l'effet de serre, à la sauvegarde des ressources non renouvelables. Cette transformation concerne à la fois leur morphologie (forme) et leur métabolisme (entre autres l'ensemble des dépenses énergétiques) et est fortement dépendante des modes de vie qu'elles proposent. Pour ce faire il faut penser rapidement ces changements et c'est pour cela qu'Europan 12 propose de réfléchir à la question du temps afin de rendre la ville plus adaptable.

#### **RYTHMES ET CYCLES DE VIE DES ESPACES URBAINS**

Cela suppose par exemple proposer de nouvelles formes de partage de l'espace collectif et des modalités de gouvernance. Cela induit d'adopter une approche chronotopique, qui mêle les dimensions spatiales et temporelles et d'établir par exemple des plans temporaires des espaces. Cela signifie aussi développer un urbanisme sensible permettant d'utiliser différents lieux à différents moments, en repenser la qualité de ces espaces dans cette perspective. Cela interroge "l'hospitalité" des espaces urbains et leur lisibilité pour les utilisateurs de la ville. Il importe aussi de prendre en compte les projets d'aménagements intensifs, pour mieux les articuler avec les réalités de la ville d'aujourd'hui. Il s'agit aussi de réfléchir sur les multi-usages de la ville et notamment sur la question du partage et du recyclage des bâtiments qui permettraient d'éviter une trop grande consommation d'espace et donc de favoriser une ville durable en jouant sur toute la palette du temps.

Il semble en effet nécessaire aujourd'hui d'aborder la question des territoires, de la ville et de l'architecture à partir des temporalités des usages et celles du projet urbain. La prise en compte du temps dans les politiques urbaines doit se développer car il affecte les 2 principales caractéristiques de la ville contemporaine : l'étalement et l'éclatement (fragmentation).

Si la ville s'étale dans l'espace, elle le fait aussi dans le temps et la figure de la ville contemporaine qui se dessine est la ville active en continu, 24h/24h. L'éclatement lui affecte notre vécu de la ville, qui peut être également lu sous forme de ségrégation. Le temps est alors à l'image de la ville éclatée, ville polychronique qui fonctionne à différents horaires.

Il s'agit donc pour European 12 de mettre l'accent sur la prise en compte des rythmes et des cycles de vie des espaces urbains afin qu'ils puissent s'adapter au changement sans perdre leur spécificité, qu'ils puissent ralentir et accélérer, articuler les cycles et les mutations face à un avenir incertain. Il s'agit donc d'anticiper les impacts inévitables des changements, de permettre une pluralité d'usages mais aussi d'être capable d'hériter de manière créative. Et donc de s'ajuster à ce qui est déjà là tout en développant des visions de possible accordant les permanences et les variations.

#### **VILLE RESILIENTE ET ADAPTABLE**

L'enjeu spécifique de cette session est donc, dans les projets d'échelle urbano-architecturale, d'explorer le temps dans ses rapports à l'espace en rendant la ville résiliente et adaptable.

La résilience est la capacité d'un espace à récupérer un fonctionnement ou un développement après avoir subi un traumatisme.

L'adaptabilité est la qualité d'un espace qui peut être modifié aisément en harmonie avec les changements auxquels son utilisation est soumise ou peut être soumise.

La ville doit se régénérer après avoir fait l'objet d'interventions urbanistiques clivantes, ou s'adapter à une accélération de son développement ou au contraire se revitaliser lorsque ses usages sont obsolètes. Mais pour réaliser ces enjeux, les projets urbains doivent acquérir une capacité d'adaptation à des nouvelles temporalités d'usages qui soient mieux coordonnées entre elles. Mais pour cela, les projets urbains doivent acquérir une capacité d'adaptation à des nouvelles temporalités d'usages mieux coordonnées entre elles.

« La notion de "ville adaptable" est celle d'une ville que l'on peut façonner sans qu'elle se rompe, capable d'étendre ses possibles et de reprendre ses formes, dans l'espace et le temps. » La question sous-jacente devient alors : comment mettre du temps dans les projets urbains ?

#### **DES PROGRAMMES ENTRE MEMOIRE, INVENTION ET REVERSIBILITE**

Au niveau du programme, c'est moins une question de flexibilité ou de fonctionnalité que de scénarios de transformations appropriées entre mémoire (histoire des lieux), invention (innovation des dispositifs spatiaux) et réversibilité (aménagement temporaires). C'est moins une question de technologie qu'une méthode pour établir des liens entre les milieux naturels et culturels et trouver des compensations et enchaînements. Cela signifie par exemple que si l'on prévoit de nouvelles constructions, il faut prévoir aussi des mesures pour la nature et le paysage, et la capacité des nouveaux projets à s'insérer dans un système en ajoutant du sens et une finalité (reliance).

Pour parvenir à ces objectifs, il faut prendre la mesure du temps et de ses effets, et l'intégrer dans une analyse des rythmes urbains - responsable et inventive. Pour cela, il est nécessaire d'évaluer/apprécier ce qui existe et de penser au devenir dans un programme ouvert intégrant différentes échelles de temps : par exemple, les différents rythmes des modes de vie, du jour et de la nuit, des saisons et ceux des générations qui se suivent.

#### **2- CRITERES POUR LA SELECTION DES SITES D'EUROPAN 12**

##### **SITES ACCELELERES, OBSOLETES OU TRAUMATISES**

Cette culture du devenir met l'accent sur les processus de métamorphose en jeu dans différents types de sites et un cadre pour la recherche des sites du concours European 12 :

- des sites soumis à une accélération ou à la nécessité de changements et qui se trouvent activés par ces changements ;
- des sites aux usages obsolètes dont il faut repenser les potentialités à partir des différents cycles de vie de l'environnement naturel et culturel, et qui cherchent à améliorer les liens ;
- des sites traumatisés en raison de mauvaises décisions préalables qui ont produit des cloisonnements, des ségrégations, des pollutions.

##### **TYPES DE PROGRAMME**

Il s'agit d'associer à ces caractéristiques de sites des cadres problématiques qui exigent de penser des projets urbains et architecturaux autour de lignes de force dans lesquelles on puisse intégrer la notion de temps et d'évolution :

- pour que l'espace s'adapte aux changements d'usages vers plus d'urbanité;
- pour que le même espace puisse intégrer plusieurs usages qui peuvent se succéder vers plus d'intensité et d'économie de territoire;
- pour que l'espace puisse évoluer dans le temps mais en intégrant l'aléatoire programmatique

## LES ECHELLES : STRATEGIE, REFLEXION ET PROJET

La diversité inhérente aux conditions, voire aux problématiques propres à chaque pays européen participant, oblige à distinguer entre 3 différentes échelles entre territoire environnemental impliqué et lieu proprement dit :

a- échelle de stratégie globale (celle qui est donnée aux concurrents).

La région métropolitaine (conglomérat spatial composé d'unités urbaines autonomes et inter-liées) et la ville (espace urbain d'actions et d'habitat avec mixité diversifiée) ;

b- échelle de réflexion (celle qui permet aux concurrents de construire une problématique)

Le quartier, ses déterminants territoriaux et les relations à son environnement ;

c- échelle de projet urbain et architectural (celle qui relève de la conception)

Le fragment urbain qui se dessine.

## INFORMATION SUR LES SITES

Ces échelles correspondent à des tailles différentes d'espaces, qu'il appartiendra de définir précisément pour chaque site et suivant les contextes proposés.

Chaque dossier de site d'europan 12 comprendra donc 3 types d'information pour les concurrents correspondant aux 3 échelles :

- les enjeux politiques de la ville ou de l'agglomération en termes de durabilité (économiques, sociaux et culturels) ainsi que les grands déterminants territoriaux (réseaux, usages, densité etc..) existants ou à venir où seront spécifiés les grands enjeux sur les mutations d'usages et leurs temporalités ;

- les spécificités du quartier où se trouve le site et les grandes déterminants de sa mutation en particulier concernant les rythmes urbains que ce soit au niveau des usages que de la mutation échelonnée dans le temps ;

- le site de projet proprement dit susceptible d'être opérationnel à l'issue du concours, avec toutes les informations permettant de comprendre l'existant et les transformations souhaitées et un programme mettant en évidence les enjeux des temporalités des usages dans le projet.

Les participants peuvent choisir parmi 51 sites européens.

Europan Suisse propose deux sites en Suisse :

- « Dubied-Site, de part et d'autre de l'Areuse » à Couvet
- « Périmètres Winckler et Saint-Sacrement, requalification de l'entrée Nord » à Marly

Europan Suisse avec Europand Deutschland proposent un site transfrontalier :

- « La "Petite Venise" » à CH-Kreuzlingen/DE-Konstanz

Cette compétition a pu avoir lieu grâce à l'engagement des propriétaires des sites retenus, ainsi que des autorités communales concernées.

Dans chaque pays, un jury national juge les propositions sur les sites de ce pays.

Pour le site transfrontalier, le jury comprenait 4 membres du jury suisse Europand 12, 4 membres du jury allemand Europand 12 et un membre du comité scientifique d'Europand Europe.

## Objectifs

Dans la perspective d'une ouverture et d'une coopération au sein d'une Europe élargie, Europand vise à approfondir les connaissances et les réflexions dans le domaine de l'habitat et de l'urbanisme, et à favoriser les échanges sur ce sujet entre les différents pays européens.

Europand a pour but d'aider les jeunes architectes d'Europe à développer et à faire connaître leurs idées sur la scène européenne et internationale.

Europand a pour objectif d'aider les villes et les aménageurs ayant proposé des sites à trouver des réponses architecturales et urbaines novatrices.

Europand veut donc promouvoir dans les pays qui y participent la réalisation d'opérations expérimentales portant sur l'habitat et la mise en place de processus urbains innovants.

## Dispositions d'ordre général

Propriété : Tous les documents parvenus aux organisateurs deviennent leur propriété. La propriété artistique des propositions reste entièrement acquise à leurs auteurs.

Droits d'exposition et de publication : Les organisateurs se réservent le droit de publier et d'exposer librement les propositions qui leur sont parvenues.

## Composition du jury

Dans chaque pays, un jury est mis en place dont les membres sont désignés par la structure nationale et approuvés par le Conseil de l'Association européenne European.

Le jury examine tous les projets conformes aux règles du concours et est souverain dans son jugement. En cas de non respect des prescriptions, il décide ou non de l'élimination des candidats. En aucun cas, il ne peut examiner de documents surnuméraires ni de maquettes.

Chaque jury est constitué de sept membres indépendants des sites, soit : deux représentants de la commande non liés à une ville participante au concours, quatre représentants de la conception architecturale et urbaine (architectes, paysagistes, urbanistes), une personnalité. Sur ces sept membres, deux au minimum doivent être étrangers.

La structure nationale désigne au minimum deux suppléants représentants de la conception architecturale et urbaine.

Les membres du jury peuvent consulter les représentants des villes des sites, mais ces derniers n'ont en aucun cas le droit de vote final qui choisit les lauréats, mentionnés et cités (mentions spéciales).

La composition du jury est rendue publique lors du lancement des concours et se trouve pays par pays sur le site Internet européen [www.euopan-europe.eu](http://www.euopan-europe.eu).

Le jury national suisse, le jury commun European Suisse et European Deutschland ainsi que d'autres informations sont consultables sur notre site internet [www.euopan-suisse.ch](http://www.euopan-suisse.ch).

## Président du jury suisse European 12



**Pierre-Alain Dupraz**  
*Architecte ETS FAS*  
CH-1207 Genève

## Architectes



**Daniele Marques\***  
*Architekt ETHZ BSA SIA, Marques AG*  
CH-6006 Luzern



**Léonard Verest**  
*Urbaniste, Agence Malnati & Verest Sàrl*  
CH-1227 Carouge



**Cristina Woods**  
*Architecte, Verzone Woods Architectes, paysage, urbanisme, architecture*  
CH-1659 Rougemont

## Administration



**Sofie Troch**  
*Projectleider, Vlaams Bouwmeester*  
BE-1000 Brussel

## Personnalités / Scientifiques



**Prof. Robert Prost**  
*Ingénieur ENSAM, architecte DESA*  
FR-75011 Paris

## Représentant de la commande



**Paul Rambert**  
*Architecte EPFZ, Immopoly Sàrl*  
CH-1001 Lausanne

## Suppléants



**Alberto Figuccio**  
*Architecte AAM OTIA, fil rouge architecture M. Aouabed & A. Figuccio*  
CH-1204 Genève



**Jürg Capol \***  
*Responsable acquisitions, Solvalor fund management SA, société de direction de fonds de placement*  
CH-1002 Lausanne

## Observateur EUROPAN



**Rodolphe Luscher**  
*Architecte FAS/SIA, urbaniste FSU, VISARTE, Président EUROPAN Suisse*  
CH-1006 Lausanne

## Secrétariat



**Michel Ruffieux**  
*Architecte HFG-FAS, secrétaire général Europen Suisse*  
CH-Lausanne



**Christelle Sobrado**  
*Assistante Europen Suisse*  
CH-Lausanne

\* *excusé*

\* *nommé d'office et obtenant le droit de vote en raison de l'absence d'un membre du jury sollicité*

## Projets remis

70 projets ont été retenus au secrétariat d'Europen Suisse, se répartissant ainsi pour :

- Couvet : 40
- Marly : 30

Les projets des 2 sites suisses ont été rendus sous forme numérique, téléchargés sur le serveur européen d'Europen dans les délais et l'anonymat respecté. Seul un projet n'a pas été téléchargé. Il s'agit de :

### Marly (FR)

**« Périmètres Winckler et Saint-Sacrement, requalification de l'entrée Nord »**

MA39      HK115      time shapes mary

## Contrôle technique :

Mme Christelle Sobrado et M. Michel Ruffieux, non membres du jury, ont remarqué quelques points non significatifs sur certains projets :

- l'absence de numérotation des planches
- l'absence de l'échelle graphique.

Ces manques ne représentant pas un avantage pour les auteurs des projets et n'altérant pas la compréhension des idées développées, les projets concernés ont été acceptés au jugement.

Le projet MA39 (HK115) n'a pas été téléchargé. Ce projet est donc éliminé car il n'a pas respecté le règlement du concours, article 5.1 « Rendu numérique ».

69 projets rendus ont donc été soumis au jury.

La numérotation interne pour chaque site est faite selon l'ordre du contrôle des projets.

**Couvet (NE)****« Dubied-Site, de part et d'autre de l'Areuse »**

CO10	SG276	beyond the factory
CO11	HC258	SEWING KIT
CO12	LC945	TERRITOIRE DE PARTAGE
CO13	XY030	A Braided River: Weaving Together Ecology, Industry, and Culture along the Areuse River
CO14	SW648	FABcity
CO15	WZ315	Inachèvement innovateur "Les rouages de cette vieille "horloge" fonctionnent encore très bien !"
CO16	BR508	L'île aux liens
CO17	TE756	Remember when
CO18	QV330	AU FIL DUBIED
CO19	LD458	SYNTAXE INDUSTRIELLE / INDUSTRIAL SYNTAX
CO20	KF889	ITY
CO21	KC645	Un Héritage - Quatre Situations
CO22	XW683	*Edouard's Dream
CO23	XW348	MOSAIC OF FUTURE MEMORIES
CO24	MV021	SWISS MADE
CO25	LK586	Hub* Doux
CO26	UJ798	PULSE
CO27	VW871	Couvet entre ruralité et industrie
CO28	IK505	Built Landscapes
CO29	FV127	Master Plan VS Multiprogrammatic Process - Régénérer Dubied; un procès multiprogrammatique
CO30	SM200	DUBIED, COEUR SYNERGIQUE
CO31	FH034	in zwischen
CO32	AK708	DUBIMPULSE
CO33	CH141	HARVEST
CO34	WG351	"L'Homme est un être sociable"
CO35	WZ650	Le temps retrouvé
CO36	JC886	une nébuleuse de petits bâtiments
CO37	HR172	BOUTURE regeneration d'un paysage industriel
CO38	VA728	MOBILE
CO39	NH204	Interstices [a]temporels
CO40	CW839	WOOD DE TRAVERS
CO41	KO467	changes, changes, changes
CO42	LE777	Eclosion urbaine
CO43	TV738	Label DUB' CLUSTER DES SAVOIR-FAIRE TRADITIONNELS

CO44	BC611	MELKON. Incubator of differences
CO45	MP063	Mécanique de l'avenir
CO46	AI192	benches park
CO47	OA746	STRUCTURE
CO48	ZY999	//PATCH WORK// SEWING THE CITY
CO49	GX847	LA FABRIQUE PRé-FERRé

*(rouge = Lauréats, mentionnés ou cités)*

## Marly (FR)

### « Périmètres Winckler et Saint-Sacrement, requalification de l'entrée Nord »

MA10	WS221	LEARNING FROM MARLY
MA11	GT844	BOLWERKSARINE
MA12	IC385	PermaCity
MA13	KS226	PATCHWORK
MA14	MJ462	COMMUNITY LINKS
MA15	<b>OY253</b>	dancing density
MA16	<b>MI861</b>	SLOW POLES
MA17	VC649	entrée de Vi[II]e
MA18	TT311	MARLY URBAN ISLANDS
MA19	GY926	Winckler Park
MA20	YF162	Sunny Marly
MA21	GC467	Urban Orchestra
MA22	TF146	ESTAMPILLE
MA23	AL783	la charnière
MA24	QN890	QUARTIER D'ESPACE
MA25	<b>LY576</b>	Le Parc des Falaises
MA26	FU392	MARLY EN PLACE
MA27	LR671	Le Quartier du Centre
MA28	CI923	ZIP PROJECT
MA29	FL992	REDEMER[R]-LY
MA30	TY329	Jeu de vivre
MA31	QM421	_la dapta
MA32	<b>XL913</b>	URBAN ARCHIPELAGO
MA33	ZB628	mixtrict
MA34	II564	En Tête de Pont.
MA35	LV869	REHABITATING MARLY
MA36	XT599	Wood land
MA37	GU356	FOLIAGE
MA38	DM328	StayUrban.StayGreen
MA39	HK115	time shapes mary

*(rouge = Lauréats, mentionnés ou cités)*

## Visite des sites suisses : vendredi 26 avril 2013

L'ensemble du Jury suisse European 12 a réalisé les visites des deux sites suisses :

- « Dubied-Site, de part et d'autre de l'Areuse » à Couvet
- « Périmètres Winckler et Saint-Sacrement, requalification de l'entrée Nord » à Marly

Ces visites ont été de véritables espaces d'échanges avec les autorités locales des deux communes, des services techniques communaux ainsi que des rencontres avec différents propriétaires.

De nombreux architectes-candidats ont participé selon leur choix à ces visites et échanges avec les différents acteurs.

Il a été précisé aux concurrents que toutes les questions devaient être adressées par écrit à l'organisateur afin qu'elles puissent être accessibles à tous, dans le cadre de la réponse générale et anonyme aux questions.

A l'issue des visites, EUROPLAN Suisse recommande aux équipes de prendre en compte la nécessité de compléter les compétences d'architectes aménagistes des équipes par celles de paysagistes, d'économistes de la construction et d'ingénieurs en environnement.

**Couvet (NE)**  
**« Dubied-Site, de part et d'autre de l'Areuse »**



Représentants des autorités présents :

- Monsieur Jean-Nathanaël Karakash, Vice-président du Conseil communal, chef du dicastère de l'économie, des finances et de l'intégration sociale, Couvet
- Monsieur Christian Mermet, Conseiller communal, chef du dicastère du développement territorial (urbanisme), de la vie associative et de la culture, Couvet
- Monsieur Pierre-Laurent Denis, Architecte communal, Commune de Val-de-Travers

Les autorités souhaitent la bienvenue à Couvet aux membres du jury ainsi qu'aux concurrents présents.

Ils se réjouissent que le site de Couvet ait été retenu pour la 12<sup>ème</sup> session d'Europan et rappellent la problématique du site, puis distribuent quelques documents :

- Revue historique neuchâteloise – Dubied, une entreprise neuchâteloise, 1867-1988
- Fleurier au fil du temps ([www.fleurier.ch](http://www.fleurier.ch))
- Revue L'heure by Fleurier : Le Val-de-Travers passe à l'heure d'été... (mars 2013)
- Liste des propriétaires du site Dubied
- ISOS Inventaire des sites construits à protéger en Suisse – Sites construits d'importance nationale, République et canton de Neuchâtel

Elles rappellent que la problématique à laquelle Couvet doit faire face comprend deux axes :

- L'un, de par sa dimension, concerne l'aménagement du territoire;
- l'autre le potentiel de réutilisation que représentent certains des bâtiments existants.

Dès lors se pose la question sur la manière de démarrer un projet en zone urbaine plutôt que sur le caractère architectural du projet.

Ce qui est attendu, c'est plutôt une stratégie de démarrage et des propositions de phasage pour une réalisation par étapes qui, par la mise en place d'éléments architecturaux et urbanistiques forts, permettrait d'assurer la pérennité de la vision future choisie pour l'avenir de ce site.

Les autorités rappellent que l'organisation même du site devrait permettre de refléter l'esprit de collaboration qui existe au Val-de-Travers. Elle devrait favoriser les échanges humains et professionnels. On peut imaginer une mise en commun de certains talents, de certains locaux, de matériel, etc.

**Marly (FR)**  
**« Périmètres Winckler et Saint-Sacrement, requalification de l'entrée Nord »**



Représentants des autorités présents :

- Monsieur Jean-Marc Boéchat, Conseiller communal, Marly
- Monsieur Laurent Corpataux, responsable du service technique, Marly
- 10 propriétaires

Monsieur Jean-Marc Boéchat, Conseiller communal souhaite la bienvenue à Marly aux membres du jury, aux propriétaires du site ainsi qu'aux concurrents présents.

Il se réjouit que le site de Marly ait été retenu pour la 12ème session d'EUROPAN et rappelle la problématique du site.

Les concurrents présents et le jury prennent connaissance de la dimension importante du site, de la vétusté des bâtiments existants et de leur peu d'intérêt architectural, mis à part le bâtiment occupé par l'ASFL et ceux du Saint-Sacrement.

La réflexion sur le site de Marly concerne, de par sa dimension, l'aménagement du territoire; sa complexité est accentuée par le nombre important de propriétaires.

Dès lors se pose la question sur la manière de démarrer un projet en zone urbaine plutôt que sur le caractère architectural du projet.

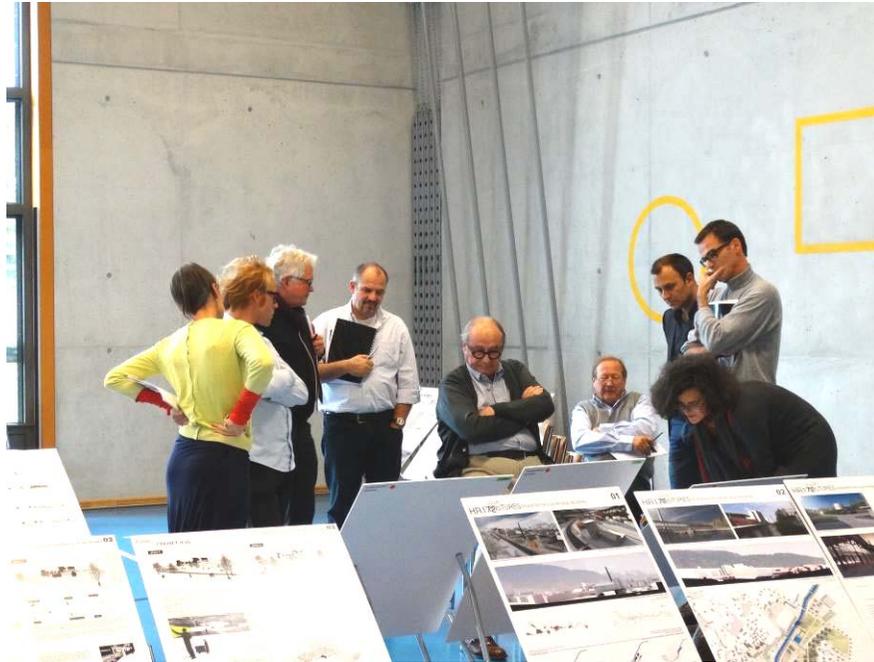
Ce qui est attendu c'est plutôt une stratégie de démarrage et des propositions de phasage pour une réalisation par étapes qui, par la mise en place d'éléments urbanistiques forts, permettrait d'assurer la pérennité de la vision urbaine choisie.

Il est rappelé que la vie sociale et culturelle de Marly est bien établie et attachée à la commune. La richesse des interactions sociales et culturelles déjà existantes garanti une qualité de vie, mais se traduit plus difficilement dans la qualité du bâti. C'est pour ces raisons que le site offre un énorme potentiel, tant par l'appropriation des habitants et des futurs utilisateurs que dans la démonstration d'une urbanisation de qualité.

## Procédure de jugement

Le jury est souverain, dans le respect du règlement d'EUROPAN. Il a jugé en deux sessions distinctes dans le temps.

### Première session : Vendredi 11 et samedi 12 octobre 2013 à Marly



Le but d'une première session est de conserver entre 10 et 20 % environ des projets représentatifs des idées fortes majeures ou remarquables par leur pertinence (voire leur impertinence !), pour autant qu'elles présentent un apport thématique ou suscitent une discussion au sein du Conseil scientifique lors du Forum international des Villes et des Jurys, qui s'est déroulé les 8 et 9 novembre 2013 à Paris (France). Cette présélection sert à une analyse européenne.



L'ensemble des membres du jury examine quelques familles de projets sélectionnés par le Président et le secrétaire général d'EUROPAN Suisse, ils reçoivent des explications de ce dernier, ce qui leur permet de mieux s'imprégner de la problématique du site.

Le jury procède ensuite à un premier tour général d'examen de l'ensemble des projets.



Au terme de cet examen chaque membre du jury fait part de son intérêt pour certains projets.

Le projet MA39 (HK115) « time shapes mary » n'a pas été téléchargé. Ce projet est donc éliminé car il n'a pas respecté le règlement du concours, article 5.1 « Rendu numérique ».

L'ensemble du jury procède à un deuxième tour lors duquel il prend connaissance également des dossiers A3 fournis par les candidats.

Lors du deuxième tour, présentation, questions et débats permettront d'affiner la sélection, voire de procéder à un troisième tour. On a recours au vote si nécessaire.

### Présélection

Le jury a travaillé intensément les vendredi 11 et samedi 12 octobre 2013 en examinant ensemble tous les projets et en comparant entre elles les différentes propositions afin de dégager les projets susceptibles d'enrichir les débats d'Europain et d'offrir aux villes participantes des propositions novatrices et pertinentes pour leurs sites.



Il a tenu compte de l'intérêt des propositions du point de vue de la thématique **La ville adaptable – Insérer les rythmes urbains** telle que formulée dans l'appel européen à projet Europan 12.

Les critères de jugement suivants, en relation aux différents sites de projet, ont déterminé les choix du jury :

- le contenu conceptuel
- l'apport innovant par rapport au thème d'Europan 12 : La ville adaptable, insérer les rythmes urbains.

### **Couvet (NE)**

#### **« Dubied-Site, de part et d'autre de l'Areuse »**

##### Introduction

L'attractivité du site de Dubied va indéniablement profiter des prix de location très bas qui existent dans le Val-de-Travers en comparaison avec la plupart des autres régions de Suisse. Les activités qui vont s'y développer pourront alors renforcer sa compétitivité.

L'aspect futur de l'ensemble est à dessiner, l'équilibre parfait est à trouver, entre conservation des traces du passé et modernité, pour que le village de Couvet profite d'un nouveau poumon. Malgré la souffrance que la fermeture de l'entreprise a provoquée, les habitants de la région restent très attachés au site Dubied. Leur ouverture d'esprit, leur aptitude à penser différemment est une chance pour la région comme pour le site.

- CO10 (SG276) : Le projet propose un modèle de transformation basée sur la société en opposition avec la ville développée lors de la révolution industrielle et orientée uniquement sur la technologie. Volonté d'ouvrir le quartier pour supprimer la barrière visuelle qu'il génère. Conservation de nombreux bâtiments remodelés pour créer un espace fluide de promenade. Créer à partir de l'existant, des espaces de qualité mêlant nature et culture et générant un sens de l'appartenance et du partage. Mise en valeur du bâtiment le plus ancien. Alternance des différentes zones (culture, apprentissage, shopping, détente, entraînement, repos, sport, rencontre), ces espaces sont diversifiés et remplis tout au long de la journée. Un pavement de béton blanc, uniforme et continu, modelé d'une manière sinueuse crée des espaces de repos et d'appropriation. Le dernier lot du site est modelé de manière à recouvrir le parking avec un amphithéâtre naturel d'extérieur. Création d'une nouvelle route circulaire autour de la zone de Dubied. Création de deux chemins piétons traversant la vieille usine (l'un est une passerelle : promenade architecturale).

- CO11 (HC258) : Le projet propose un deuxième axe structurant qui part de la gare actuelle de Couvet, longe le site industriel de Dubied par le Sud jusqu'à une nouvelle gare située entre le site de Dubied et celui de La Léchère. L'attention portée au patrimoine paysager, historique et industriel de Couvet lui permet de penser une sorte d'extension de la Grand-Rue. Les quelques bâtiments détruits permettent de consolider la rue piétonne et seront remplacés par d'autres halles, elles aussi multifonctionnelles et adaptables. En résulte un axe où se mêlent les différentes temporalités de Couvet ainsi que les activités qui font l'urbain : Commerces, ateliers, programmes culturels, écoles, centre sportif, etc...
- CO12 (LC945) : Une analyse historique du site permet de dégager les éléments qui contribuent à définir les étapes de réappropriation du lieu. La recherche d'une transversalité incluant l'Areuse encourage la création d'espaces publics généreux autour de constructions permettant un programme d'une grande mixité.
- CO13 (XY030) : Le projet consiste à fluidifier les cheminements Nord-Sud sur le site de Dubied, notamment contraints par la rivière et la voie de chemin de fer. Il renforce la perméabilité des berges de l'Areuse et participe à la mise en scène du patrimoine bâti par un épaississement paysager. Il désenclave le site par des voies piétonnes et automobiles. Il fonctionne dans une logique de bandes végétales orthogonales structurant le paysage et s'insérant dans l'entre bâti. La végétation très variée forme des corridors écologiques à l'échelle du territoire. Cette grille végétale veut maîtriser l'expansion future. Architecturalement, le projet propose une adaptabilité aux éventuels changements programmatiques futurs par l'utilisation d'une structure métallique modulaire qui reprend l'écriture d'arcades industrielles comprenant des ateliers, des bureaux et des salles d'exposition.

- CO14 (SW648) : Le projet optimise la mobilité en créant une nouvelle gare et des silos à parking.  
Le projet est considéré comme une constellation de programmes divers, combinant design industriel, urbanité et activités sociales (ateliers, école de design en relation au CNIP).  
L'organisation et les programmes ne sont pas prédéterminés, ils sont voués à naître organiquement au fil du temps, formant l'espace.  
L'interaction entre espace définis et indéfinis, ainsi que la relation aux éléments basiques du site (la rivière, le rail et le paysage) définissent le projet architectural.  
Le projet redonne une cohérence, fonctionne comme un tout en s'appuyant sur les bâtis historiques préservés, formant une matrice sur laquelle les différents éléments sont organisés.  
Le site est conçu comme un entrelac d'espaces intérieurs et extérieurs, comme un réseau autonome où les bâtis (programmes publics), les jardins, les cours deviennent des nœuds.  
Dubied est autonome énergétiquement, il partage une production d'énergie par la création d'un système de chauffage collectif utilisant le bois des forêts locales, la géothermie et les énergies renouvelables.  
Aussi, il fonctionne en symbiose avec les autres industries de la vallée en recyclant les matériaux.
- CO15 (WZ315) : Proposition d'un concept pour la transformation du site s'appuyant sur un Aquedub, sorte d'aqueduc contemporain développé le long de la façade Sud du site et accompagné d'une promenade (quai) reliant le site au centre de Couvet.  
La transformation du site est proposée pour permettre des temporalités différentes.  
Ainsi, une trame de 6 m. et une unité foncière de 24 m. sont proposées, par un découpage de tout le site en lanières de 12 m.
- CO16 (BR508) : La couverture de l'Areuse pour la création de jardins offre l'opportunité d'une meilleure liaison du site avec le centre de Couvet et la connexion avec la Grand-Rue.  
Un socle technique s'étend sur le site et relie les bâtiments conservés; il devient le nouveau sol de référence. La relation avec le bord opposé de l'Areuse est renforcée.
- CO17 (TE756) : Le projet prend appui sur la rivière. Il propose une analyse de l'ensemble des rives de l'Areuse autour et dans Couvet.  
Sur le site des usines Dubied, la masse existante se décompose en tranches et permet ainsi une perméabilité entre la rivière au Nord et le train au Sud.  
Cette structure intègre une nouvelle gare et peut s'étendre aussi sur le site de La Léchère.  
Le secteur est divisé en 4 parties, chacune regroupée autour d'un bâtiment iconique conservé des anciennes halles.  
Chaque partie correspond à un type d'activité : Artisanat, nourriture, design, services publics.  
Ce nouveau centre d'activité offre une nouvelle rue piétonne tournée sur la rivière.
- CO18 (QV330) : Le projet prévoit la réutilisation de presque l'ensemble du bâti existant.  
Les vides sont complétés pour créer des mégablocs.  
Des éléments bâtis ponctuels nommés pièces d'usage viennent compléter le bâti et contribuent à la structuration du lieu (orientation, accessibilité).  
Un réseau de passages publics parcourt le site, des réseaux techniques sont proposés sur et sous les passages, des espaces communs sont également proposés.  
Afin de permettre une installation rapide des entreprises, des noyaux humides fixes sont implantés.
- CO19 (LD458) : Le projet souhaite créer un lieu attractif à l'échelle du grand territoire, en prenant appui sur ses qualités paysagères, patrimoniales et symboliques. Volonté de créer un pôle économique régional par la présence d'activités à portée large (concerts, expos, salons, foires) en trois points névralgiques qui assurent la connexion du site avec son territoire (bus, train, parking, etc...).  
Connexions avec le grand paysage rendues possibles par une utilisation des toitures ou par les activités. Un tramage du site permet la mise en place de l'espace public et la densification de la zone. Espace public rendu adaptable par des points d'ancrage suivant la trame, dans lesquels viennent se fixer un mobilier modulable permettant différentes configurations.  
Densification du site par la mise en place d'une enveloppe congestionnée, dont l'adaptabilité et la flexibilité permettent de nombreux programmes : Résilients, temporaires ou activités événementielles.  
Phasage des opérations en trois temps : Analyse et inventaire des constructions existantes et de leur état selon quatre catégories.  
Premier temps : Reconquête de la berge par la création d'une esplanade. Mise en place des trois points névralgiques au travers d'activités variées pour permettre une occupation quasi permanente de la zone.  
Deuxième temps : Mise en place de la gare, d'espaces publics naturels, d'une densification adaptable dans le reste du site, création de connexions entre le site Dubied et le secteur de La Léchère.

- CO20 (KF889) : Le projet propose de remplacer progressivement le site industriel par des modules hexagonaux.  
Divisé en 6 phases, il commence par constituer une nouvelle gare à l'extrémité de la parcelle puis se propage en direction de la gare actuelle de Couvet.  
Certaines parties du complexe pré existant sont conservées et mises en valeur au milieu du nouveau tissu.  
Au Sud, du côté des rails, se trouve une route d'accès et de livraison alors que du côté Nord, se constitue un parc qui met en relation le projet avec la rivière.  
La modularité permet une grande souplesse des usages et une adaptabilité qui permettra de répondre de façon appropriée à chaque demande.
- CO21 (KC645) : La proposition considère quatre situations et prend en considération l'important héritage bâti.  
Ainsi, au Sud, l'ensemble des bâtiments sont conservés et réhabilités, le bâtiment abritant les garages est démoli et est dépollué pour faire place à un jardin.  
Au Nord, le site accueille un campus dans une mixité de démolition, constructions et greffage.
- CO22 (XW683) : Le projet cherche avant tout à comprendre et travailler l'atmosphère de Couvet.  
Le projet intervient localement, repense l'existant et l'inscrit dans le contexte du village.  
La décomposition de la masse existante en plus petites unités, mélangeant le nouveau au préexistant permet une perméabilité sur l'ensemble du site.  
Les propositions pour les transports permettent de lier le site de Dubied avec le reste de Couvet et du Val-de-Travers.  
La gare est déplacée au milieu du site, lui conférant une réelle importance.  
Les espaces extérieurs sont pensés à l'échelle de la vallée, ils participent à son dessin paysager.  
Les interventions s'échelonnent dans le temps et à terme, accueillent une grande mixité programmatique.  
Ce nouveau quartier met en scène son histoire tout en revendiquant son actualité.
- CO23 (XW348) : Le projet se développe en trois étapes.  
On démolit les anciennes structures obsolètes, on reconstruit de nouvelles structures, puis on intègre des nouveaux usages variés sur le site : Le musée Dubied, un cluster technologique (comprenant des entreprises engagées dans la recherche et les nouvelles technologies), une nouvelle gare (le projet comprend la construction d'une nouvelle ligne de tram), un centre de récréation, un hôtel et un centre d'art.
- CO24 (MV021) : Le projet propose de faire renaître le site de Couvet par l'industrie.  
Il développe un espace public suivant l'Areuse et sur le long duquel se placent plusieurs zones différemment traitées.  
Le choix est fait de privilégier en tant que patrimoine la masse de bâti continue présente sur le site.  
Plusieurs étapes sont envisagées : Premièrement, la revalorisation de trois points forts dans le site, en conservant un bâti de qualité et en y ajoutant de nouvelles constructions et activités.  
Deuxièmement, l'investissement de l'espace restant par de nouvelles activités en fonction des arrivées des entreprises.  
La zone de la Léchère est concernée par la troisième étape, pouvant suivre le même schéma en cas de saturation de la zone de Dubied.  
La connexion de l'ensemble de la zone avec le centre ville de Couvet se fait via une nouvelle place urbaine créée à l'entrée Ouest du site, accueillant notamment la gare.
- CO25 (LK586) : Le programme est conçu en fonction d'une temporalité qui doit permettre à l'usager de concevoir son parcours à la mesure du temps qu'il dispose (par exemple, café à proximité, logements éloignés).  
Ainsi, depuis la gare, les activités brèves se situent à proximité et celles nécessitant plus de temps sont éloignées, voire très éloignées.  
Des rues galeries longitudinales et transversales relient les différents bâtiments, accentuant la linéarité du site.
- CO26 (UJ798) : Le projet s'appuie sur une colonne vertébrale parallèle à l'Areuse.  
On y trouve des commerces et une galerie pour les piétons.  
Perpendiculairement à cette épine dorsale se branche des halles industrielles.  
Au Nord, une bande de parc et une bande de circulation permettent de déambuler le long de la rivière.  
Au Sud, un réseau viaire irrigue les locaux industriels et commerciaux.  
Sous l'épine dorsale est prévu un parking.  
Certains bâtiments historiques sont conservés et s'inscrivent dans le projet.  
Une nouvelle gare est prévue à l'extrémité Sud-Ouest du projet.
- CO27 (VW871) : Le projet propose la conservation des bâtiments les plus représentatifs : Tête du site côté Ouest, les deux bâtiments entourant la cheminée au centre et l'école professionnelle.  
Les constructions proposées forment de grands îlots.  
Le quai le long de l'Areuse est requalifié.

- CO28 (IK505) : La composante paysagère du Val-de-Travers est au fondement du projet puisque ce dernier se propose de la répliquer. En effet, une surface continue ondule sur la parcelle, créant monts et vallées. Se superposent à cette topographie des axes qui reprennent des lignes de forces de l'environnement et se connectent à ces dernières. Des parties préexistantes sont conservées et intégrées à l'ensemble. A l'intérieur du bâti sont intégrés les flux de trains et de voitures, alors que la surface est réservée à la mobilité douce. Ces espaces publics sont aussi pensés pour accueillir des événements publics comme des foires, des expositions, etc... Les programmes sont multiples et forment des entités distinctes. Une nouvelle gare est prévue à l'extrémité Sud-Ouest du projet. Ce paysage construit et continu se lie avec son contexte et offre une identité forte à Couvet.
- CO29 (FV127) : Le projet agit sur le site de Dubied en le décomposant en plusieurs zones, appelées unités spatiales de bases (USB), se positionnant toutes sur un espace public les reliant. Elles sont présentées dans un catalogue accessible à toute personne concernée ou intéressée (institutions, citoyens, etc...) afin de rendre le projet participatif. C'est un modèle d'action qui est créé. Pour chacune des USB, un scénario est proposé, mettant en place de nouvelles fonctions en remplacement ou en complément de celles existantes. De la même manière, un phasage du projet est proposé, pouvant varier selon les propositions retenues. Les activités sont variées ainsi que l'échelle des différents espaces afin de redynamiser la zone de Dubied.
- CO30 (SM200) : Le projet désenclave le site en le reconnectant aux espaces verts environnants et en créant une nouvelle gare à l'Est du site. Une promenade paysagère traverse le site d'Est en Ouest, au-dessus de la voie ferrée reliant les deux gares, et liant les nouvelles places publiques générées par la démolition d'une part importante de l'industrie existante. Trois bâtiments iconiques sont conservés. Les espaces libérés sont redensifiés par des îlots épars (logements, bureaux et services) construits sur la base d'une grille de 6x6 m. (servant le développement et l'adaptabilité du programme), en trois phases : 1- sol, 2- murs, 3- toits.
- CO31 (FH034) : Le projet est l'accumulation de murs parallèles, perpendiculaires à la rivière et au chemin de fer, regroupant des ateliers et différentes typologies de logements. Côté rivière, les murs présentent un front naturel ouvert, cadrant le paysage, alors que côté voie ferrée, le front est urbain, plus fermé. Quelques interruptions dans les parallèles accueillent des lieux publics : La gare à la pointe Ouest, une place de marché au centre, la nouvelle gare et un verger à l'extrême Est.
- CO32 (AK708) : Le projet propose de prendre l'Areuse comme colonne vertébrale de la zone Dubied. Le long de celle-ci, les espaces publics sont créés et connectent les différents pôles mis en place. Chacun des pôles comprend des activités différentes. Primordiales pour la redynamisation du site, de nouvelles connexions lient ces activités au centre ville de Couvet. Différents programmes prennent place dans les bâtiments sélectionnés pour être conservés et une nappe de nouvelles constructions comblant les interstices permet l'installation de bureaux et d'ateliers. Cette nappe est modulée selon les besoins d'éclairages, des vues, des connexions ou retraits par rapport à l'espace public, ou encore de besoins programmatiques des propriétaires.
- CO33 (CH141) : Le projet part de la prise en compte d'une donnée culturelle locale porteuse d'avenir : L'absinthe. Selon les auteurs, la production d'absinthe sera le moteur économique et touristique de la région, avec comme épigone : les anciennes usines Dubied. La structure du bâti est entièrement rénovée, certaines parties sont remplacées. On ajoute à cette masse des bâtiments-ponts qui lient au rez-de-chaussée le Nord et le Sud de la parcelle ainsi que des serres. Ces dernières permettront de faire pousser les plantes nécessaires à la production de l'absinthe. Le complexe accueille aussi une grande variété de programmes. Une nouvelle gare est prévue à l'extrémité Sud-Ouest du projet. A l'intérieur, les typologies sont pensées de façon à « intensifier plutôt que densifier ». Avec l'introduction d'éléments structurants naturels, le projet passe dans une nouvelle temporalité et propose une vision sobre à l'image du village de Couvet.
- CO34 (WG351) : Une analyse de la morphologie des bâtiments permet de choisir ceux qui sont conservés. Les nouvelles constructions permettent de créer une transversalité du site. La relation avec l'Areuse est requalifiée et au centre de la composition une « plage » est proposée. Afin d'assurer la tenue du projet dans le temps, il est proposé en 1ère phase de réaliser le parc habité (entrée du site en lien avec le village), le cœur (place centrale et lien avec l'Areuse) et la gare.

- CO35 (WZ650) : La proposition décloisonne le site par un réseau viaire complété.  
Le bâti existant conservé est réinterprété en créant des césures qui favorisent la porosité et la transversalité, l'identification d'une trame parcellaire est reprise pour les nouvelles constructions et interprétée en îlot.  
L'accent est mis sur la place de la gare qui est proposée comme le nouveau cœur de Couvet.  
D'autres espaces jalonnent le site créant des lieux événementiels en liaison avec la voie de chemin de fer.  
Les berges de l'Areuse sont requalifiées.  
Le projet propose aussi une urbanisation le long de la voie de chemin de fer.
- CO36 (JC886) : Le projet régénère le site de Dubied en créant une agglomération de petites entreprises travaillant ensemble.  
Ces petites industries sont capables de s'adapter et coloniser les infrastructures industrielles existantes, créant une nébuleuse.  
La situation géographique connecte le site au niveau régional et européen grâce au réseau de train.  
Le projet se base sur trois T : Le talent et les technologies promues par le CNIP et tolérance des gens de la région.  
Le projet se développe en 3 phases : 1- La construction de la nouvelle gare, démolition des bâtiments obsolètes générant de nouveaux espaces publics, libérant la berge. 2- La construction d'une nouvelle rue le long des rails générant des places de parking. 3- La construction de nouvelles infrastructures incluant une mixité de nouveaux usages : Logements, espaces de travail, espaces publics, espaces de loisirs.
- CO37 (HR172) : Ce projet développe une proposition au delà du site de projet.  
La proposition considère les qualités paysagères et propose de les renforcer.  
Le réseau viaire est complété.  
Le phasage proposé permet une mutation du site par étape tout en permettant la mise en valeur d'éléments pertinents comme les berges de l'Areuse, la transversalité du site et la proposition d'urbanisation de l'autre côté de la voie de chemin de fer.
- CO38 (VA728) : Le projet se base sur une analyse fouillée du Val-de-Travers. Il propose une piste pour son développement : La mobilité.  
Appliquée tant aux habitants qu'aux infrastructures, elle doit permettre de tendre les rapports entre villages.  
Une nouvelle importance est donnée à l'Areuse, qui est désormais un trait d'union dans le territoire.  
Ses berges font l'objet de nombreuses propositions pour devenir des lieux participant à la ville.  
Le site de Dubied est exemplaire et montre le possible visage futur du Val-de-Travers.  
La friche est réinvestie et progressivement transformée.  
Elle accueille des programmes en lien avec son nouveau contexte.
- CO39 (NH204) : Le projet comprend la démolition de certains bâtiments obsolètes, libérant les berges.  
Une nouvelle voie automobile est créée au Nord, le long de la rivière, ainsi que des espaces parkings.  
Les nouveaux bâtiments s'insérant entre l'existant accueillent : Industrie, équipements culturels et publics, la nouvelle gare, un marché couvert.  
Les terrains sportifs à l'Est du site sont étendus et mis en valeur par des tribunes-restauration ainsi qu'une esplanade publique.  
Une connexion piétonne souterraine fait le lien avec des espaces verts et potagers au Sud de la voie ferrée.
- CO40 (CW839) : Le projet possède une mégastructure qui réunit tout ce qui se trouve sur la parcelle.  
L'ancienne usine est rénovée, certaines parties sont remplacées, de nouveaux bâtiments s'insèrent.  
Une grande pergola court le long du front Nord de l'ensemble, créant un espace abrité en face de l'Areuse.  
La matérialité, la programmation ainsi que la définition des espaces intérieurs et extérieurs ont déjà fait l'objet d'un travail soigné et offrent une vision architecturale future de l'ensemble.
- CO41 (KO467) : Le projet propose des nouveaux bâtiments comprenant de nombreux usages tels que des bureaux, des logements, des ateliers, des magasins, s'insérant entre les quelques bâtiments iconiques conservés.  
Le projet propose un espace public continu ouvert sur les berges réaménagées.
- CO42 (LE777) : Le projet prend pour point de départ une analyse du développement de la commune : Celle-ci s'est agrandie par quartiers successifs, semblables aux pétales d'une fleur dont le cœur serait la gare.  
La création de la nouvelle gare amène à la reproduction de ce schéma à partir de la zone de La Léchère.  
Le site de Dubied appartenant aux deux éléments, fait la jonction entre le passé de la ville et son renouveau.  
Une promenade publique court le long de l'Areuse, régulièrement connectée via des passerelles avec l'autre rive de Couvet.  
A ses extrémités, des espaces publics créent la connexion avec les nouveaux pôles qu'ils connectent à la zone : Des commerces en rez-de-chaussée dans la continuité de la Grand-Rue, un Pôle Multimodal et une place polyvalente à proximité de la gare de La Léchère.

- CO43 (TV738) : Le projet analyse dans un premier temps les richesses du site : Sa position géographique, son activité régionale liée à l'industrie de précision, le tourisme et les loisirs de la commune.  
A cela, il propose la création d'un parc artisanal : Le Label DUB'.  
Ce parc a deux orientations : Sur le village, c'est le « côté scène », le prolongement des berges offrant des circulations douces et des connexions entre Couvet et la zone de Dubied.  
A l'opposé, c'est le « côté coulisse », permettant différents usages simultanés ne se gênant pas : Flux logistiques, techniques.  
En quinzance, ces cours s'organisent autour d'une partie du bâti conservée et de nouveaux bâtiments adaptés aux activités.
- CO44 (BC611) : Le projet se propose de réconcilier deux catégories trop souvent opposées : La nature et l'espace public.  
Afin de retrouver un lien entre Couvet, le site de Dubied et le Val-de-Travers, l'ancienne usine se décompose, accueille de la verdure et retrouve une taille plus à l'échelle du village.  
En complément de cette dé-densification de l'ensemble, certaines parties pourront, suivant les besoins futurs, faire l'objet d'une extension en hauteur.  
Une grande variété instable de programmes est accueillie dans l'ancienne usine.  
Pour coupler le site de Dubied avec celui de La Léchère, un nouveau bâtiment est conçu.  
Ce dernier, circulaire, accueille d'un côté une nouvelle gare ainsi que quelques commerces, et est ouvert sur les autres côtés.  
Cet espace, préservé des extensions futures, restera un lieu de sociabilité à travers Couvet.
- CO45 (MP063) : Le projet reconnecte le site au village par un repavage de certaines allées et par la construction d'un pont roulant.  
Il propose deux interventions architecturales : La nouvelle gare et un cluster d'industries créatives.  
Des micro-structures en bois assemblables de différentes manières et accessibles au public occupent les différents bâtiments du projet.  
Elles sont aussi destinées à coloniser le village, voire à se déplacer au-delà de Couvet par les voies ferrées pour communiquer un événement par exemple.  
Une structure en échafaudages recouverte d'un textile se superpose au cluster pour faire signal monumental.
- CO46 (AI192) : Le projet travaille avec des éléments irréguliers qui s'accrochent à la rivière par l'intermédiaire d'un quai.  
En dehors du quai et des bâtiments, la parcelle est occupée par un parc. Les blocs sont revêtus de pierre. En plus de puits de lumière, ils n'ont qu'une seule face ouverte : Celle au Sud.  
Un chemin piéton traverse le parc et chaque bâtiment.  
Seul le bâtiment du CNIP est conservé et intégré dans le système.  
Une nouvelle gare est prévue entre la parcelle de Dubied et celle de La Léchère  
La simplicité du projet lui redonne une lisibilité qui faisait défaut à l'ancienne usine.  
La définition architecturale déjà poussée permet d'appréhender la programmation et l'usage de ces espaces.
- CO47 (OA746) : La proposition d'une mégastructure en travers de la vallée propose d'accueillir l'ensemble du programme.  
Sur le site de Dubieb seulement deux bâtiments sont maintenus.
- CO48 (ZY999) : Le projet se propose de remplacer l'ancienne usine Dubied, seuls quelques éléments sont conservés.  
La nouvelle implantation est composée de trois éléments : Des tours sur la rive de la rivière, des grands tubes qui se placent entre les tours et les rails et des toits qui couvrent les tubes et les espaces entre deux.  
Ces derniers débordent sur les côtés et offrent ainsi un couvert.  
Le système constructif apparent ainsi que les typologies offrent une image du visage futur du nouveau quartier.
- CO49 (GX847) : Le projet se fabrique en 5 séquences, définissant 5 zones programmatiques articulant les patrimoines naturel / architectural / humain.  
Elles se déroulent le long d'un GR placé en rive de la rivière et comprennent des ateliers de création, un pôle économique et sportif, la gare de Dubied, des industries et entrepôt et un pôle culturel à l'Est.  
Le pôle économique et sportif se situe de part et d'autres de la rivière.  
Un réseau de bus unifie tout le site.  
12 interventions sont proposées pour transformer le site selon 4 thématiques et 3 temporalités.

## Marly (FR)

### « Périmètres Winckler et Saint-Sacrement, requalification de l'entrée Nord »

#### Introduction

Afin de donner un nouvel essor au site et une nouvelle image de l'entrée de Marly, il est important que sur ce site soit développé des idées d'aménagement visionnaires, diverses et durables en offrant une mixité entre habitat, activité secondaire et tertiaire.

La réponse doit se donner les moyens de s'inscrire dans un renouveau emblématique pour Marly.

- MA10 (WS221) : Le projet prend appui sur une analyse de la situation actuelle du site et son contexte, faisant le constat d'une zone peu exploitée et à fort potentiel étant donné sa localisation. Le choix est fait d'une tabula rasa, tant du végétal que du bâti (conservant uniquement l'Eglise Saint-Sacrement et le centre de formation) afin de le mettre en valeur depuis l'axe routier. Une extrusion de la surface totale du site est envisagée, à l'exception de cheminements piétons et d'espaces publics proposés. Les volumes créés sont ensuite modulés pour apporter des espaces vides, de la lumière, des vues, etc...
- MA11 (GT844) : Le projet est un ensemble épars de plots aux formes prismatiques orientés Est-Ouest. Ces plots de trois à six étages s'inscrivent dans un plan de sol très boisé aux formes organiques et sont répartis selon des zones programmatiques : Culture, sports, éducation, commerces, artisanat. Les étages supérieurs accueillent du logement. Trois axes automobiles connectent les parkings souterrains au rond point, sur la route de Fribourg. Les flux piétons sont fluides et aléatoires au sein du parc.
- MA12 (IC385) : Le projet propose de réconcilier l'humain et la nature dans un quartier d'un nouveau genre. Le bâti suit deux grilles déjà présentes sur le site : Les halles Winckler et les immeuble d'habitations des environs. Les bâtiments des deux grilles se superposent créant une nouvelle modalité d'espace public au rez-de-chaussée. Les logements se trouvent dans les parties supérieures. En prenant comme point de départ la permaculture, le projet propose une véritable alternative aux modèles développés jusqu'ici pour les banlieues.

- MA13 (KS226) : Le projet occupe la totalité de la parcelle selon une grille orthogonale de 23x23 m. La grille est déformée pour adapter le front bâti à la courbe de la route de Fribourg et certains blocs sont supprimés afin de créer des espaces verts publics. Trois bâtiments existants sont conservés et intégrés à la grille. Les nombreux blocs sont occupés par un programme mixte comprenant des logements, des logements étudiants, un espace culturel, une école, des ateliers ainsi que des magasins, restaurants et café le long de la route de Fribourg. Les blocs de logements fonctionnent autour d'un patio. La hauteur des blocs varie selon les programmes et s'adapte au contexte bâti environnant.
- MA14 (MJ462) : Le projet s'implante de façon à lier les deux visages de Marly : Une zone résidentielle très verte et une partie intégrante d'une agglomération plus vaste. Cette deuxième facette, presque métropolitaine, s'exprime par des grands espaces minéraux ouverts qui lient les bâtiments entre eux. Autour de ces trois surfaces, c'est la nature qui gère les relations avec le contexte. Elle filtre les vues et les apports de la route et des quartiers environnants.
- MA15 (QY253) : Le projet se fabrique par quatre entités, comprenant chacune deux ou trois plots de logements (5 typologies différentes) de 7 étages et deux ou trois bâtiments publics de moindre hauteur, unifiées par une dalle publique commune intégrant les parkings et accès. Ces quatre entités s'articulent selon des axes en lien avec l'environnement bâti existant et communiquent par un vaste espace vert piétonnier.
- MA16 (MI861) : Le projet s'appuie sur une requalification de la route de Fribourg, depuis la gare de Fribourg jusqu'au terminus de la ligne de bus. Plusieurs poches sont définies sur ce parcours pour l'aider à prendre une nouvelle consistance. Parmi ces endroits stratégiques se trouve la parcelle de Winckler. Les formes urbaines retenues sont irrégulières, accidentées, rappelant le chaos du tissu environnant. Ces bâtiments limitent des espaces publics extérieurs, des lieux de communautés qui marquent par la nouvelle cohérence qu'ils procurent au tissu.

- MA17 (VC649) : Le site est découpé en plusieurs zones avec différentes activités.  
Les bâtiments construits viennent former des franges partant d'une nouvelle entrée : Une voie de desserte créée pour sécuriser le trafic.  
La halle conservée forme la nouvelle colonne vertébrale du quartier, avec une place desservie par ce nouvel axe.  
Au Nord, des logements sont implantés en relation avec les quartiers environnants.  
Plus on se rapproche du centre de Marly, plus les programmes sont publics.  
On a en effet ensuite du logement collectif, puis une zone artisanale, une zone d'activités sportives et un espace public englobant l'église Saint-Sacrement.  
Le projet accorde une grande importance à la dimension écologique.
- MA18 (TT311) : Le projet propose une grande mixité programmatique sur tout le site.  
Cette mixité est répartie en nombreux îlots desservis par un réseau de nouvelles rues et connexions piétonnes.  
Le projet se développe en quatre phases, occupant le site de manière progressive, comprenant les démolitions successives de bâtiments existants.  
La phase 1 commence au Nord par la construction des axes principaux et d'une première zone d'artisanat, commerces, logements et place publique.  
La phase 2 continue l'expansion vers le Sud et comprend des logements, la réfection de l'école existante et des bureaux et commerces en lien avec la route de Fribourg.  
La phase 3 marque la construction d'un équipement sportif ainsi que de nouveaux commerces et services publics.  
La phase 4 étend le projet au-delà de la route de Fribourg en conservant la logique d'îlots.  
Elle requalifie la relation avec la route en repensant les usages (bureaux, commerces et logements) et le front bâti.
- MA19 (GY926) : Après avoir exploré le site, ses besoins, ses opportunités, ses limites, la parcelle est découpée en secteurs par un masterplan.  
La réalisation de ce dernier est pensée en 4 étapes qui durent entre 3 et 10 ans chacune.  
Les logements pour étudiants y cohabiteront avec les ateliers, une maison de quartier et d'autres espaces de production.  
Le projet est porteur d'une vraie pensée sur le caractère de l'urbain, les relations entre les programmes et la qualité des espaces extérieurs.  
Le quartier projeté confère à Marly un nouveau point focal à partir duquel redéployer une urbanité.
- MA20 (YF162) : Le projet se compose de sept lanières, dont quatre sont orientées au Nord-Ouest vers la route de Fribourg et les trois autres au Nord-Est vers le vallon.  
Elles comprennent un programme mixte de commerces, bureaux, logements, activités industrielles et artisanales, parking.  
Un centre de formation en logistique, un restaurant et des services publics sont les seules entités qui se détachent du système et viennent se situer aux trois extrémités de la parcelle.  
Le nouveau quartier est desservi par trois rues rayonnantes.  
Les espaces interstitiels sont végétalisés.
- MA21 (GC467) : Le projet se compose de blocs pentagonaux à patios de différentes tailles éparpillés aléatoirement dans un parc.  
L'accès automobile se fait par une boucle centrale directement connectée aux parkings souterrains, alors que les connexions piétonnes sont rayonnantes.  
Les espaces interstitiels sont conçus comme des cours extérieures publiques accueillant des zones de détente et de sport.  
Chaque pentagone accueille un programme mixte de magasins, bureaux et logements.
- MA22 (TF146) : Le projet propose un nouveau maillage du site, le connectant avec les impasses existantes et l'intégrant ainsi au tissu.  
Les gabarits existants sont jugés justes dans leur échelle par rapport à la ville et sont conservés.  
Chaque emprise bâtie peut être renouvelée au fur et à mesure des étapes selon les besoins, le projet étant en plusieurs phases amenant à une densification du quartier.  
Certains bâtiments sont conservés, tels que la halle, lorsqu'ils peuvent être reconvertis pour offrir une nouvelle centralité à la ville de Marly.  
Mixant petits collectifs, logements individuels ou activités, la zone devient dynamique et est occupée en permanence tout au long de la semaine.
- MA23 (AL783) : Le projet débute par une constatation : Marly est le résultat de la tension entre une nature très présente et bien conservée, et une urbanisation galopante, notamment le long de la route de Fribourg.  
Le projet se propose de matérialiser cette tension en implantant une barre qui se plie en zigzag.  
A l'Ouest la ville, à l'Est la nature.

- MA24 (QN890) : Le projet se propose dans la continuité du passé du site, souhaitant mettre en valeur son caractère industriel.  
Un découpage du terrain a lieu, formant des lots de différentes tailles et pouvant convenir à différents usages : Le tissu créé peut accueillir tant des activités tertiaires à proximité du boulevard que des espaces de petite échelle pouvant être destinés aux logements ou aux commerces près des espaces urbains.  
Cette mixité dans la zone permet une occupation permanente du site.  
La halle est conservée pour la valeur historique de sa structure; elle est traitée de la même façon que les nouvelles constructions : Les enceintes des lots créées sont élevées de manière à créer un espace capable ne correspondant pas à un usage particulier mais pouvant évoluer dans le futur, être occupés de différentes façons.
- MA25 (LY576) : La proposition s'inscrit en continuité des implantations existantes.  
Ainsi, les espaces verts existants entre les immeubles de logements bordant les falaises sont prolongés jusqu'à la route de Fribourg.  
Des immeubles hauts ponctuels bordent la falaise.  
Les bâtiments le long de la route de Fribourg sont affectés à des équipements publics ou à des bureaux et protègent l'habitat développé à l'arrière.  
La grande halle en bois est conservée et accompagne les constructions destinées à l'artisanat situées à proximité.
- MA26 (FU392) : Le projet s'insère entre les nombreux bâtiments existants conservés au Nord et au Sud de la parcelle, tout en adoptant leur trame orthogonale.  
Le projet s'articule autour d'un axe automobile Nord-Sud principal et des connexions Est-Ouest secondaires plus douces.  
Une alternance d'espaces minéraux, végétaux (vergers), de cours et de bassins de rétention d'eau ponctue le réseau.  
L'ensemble est une plateforme urbaine flexible, capable de s'adapter aux évolutions futures.  
Il comprend un programme mixte : Logements (familles, étudiants, troisième âge), bureaux, magasins, artisanat, un centre de loisirs, un centre de conférences, ainsi que des cafés et restaurants sur les places.  
L'extrémité Nord est conçue comme un balcon sur la vallée et vers Fribourg pouvant accueillir d'importantes activités culturelles publiques.
- MA27 (LR671) : Le projet, en accord avec le plan d'aménagement local de l'agglomération de Fribourg, essaie de tirer parti de la route de Fribourg.  
En densifiant ses abords et en créant une suite d'espaces publics clairs, cette dernière peut devenir un atout pour le site de Winckler.  
Sur la parcelle du projet, une tour se dresse et s'adresse à la ville, permettant d'identifier la nouvelle centralité.  
En plus de la rue centrale qui se branche sur la route de Fribourg, un deuxième axe, piétons, permet de lier le nouveau quartier à la forêt et à la Sarine.  
C'est autour de ces deux rues que le projet s'organise et propose un centre civique, compact et dynamique.
- MA28 (CI923) : L'accent pour ce projet est mis sur l'aspect « Porte de la Ville » du site.  
En effet, il accueille les automobilistes qui quittent Fribourg.  
Un bâtiment se détache en hauteur du reste du tissu pour signaler la présence du projet.  
Les autres bâtiments s'organisent autour d'axe de circulations piétonnes.  
Leur géométrie résulte d'intersections avec des plans.  
Le résultat offre une dynamique aux espaces publics ainsi que des ouvertures qui dirigent l'attention de l'habitant vers des points clés de l'environnement.
- MA29 (FL992) : Le projet part du principe de l'expansion de la ville d'ici l'horizon 2030 et de la nécessité de la création de nombreux emplois et logements pour les habitants.  
Pour cela, une trame est mise en place, reprenant les dimensions des bâtiments existants.  
Elle permet une alternance d'espaces bâtis et d'espaces extérieurs, publics ou privés.  
Les nouvelles constructions résultent d'une extrusion de cette trame.  
Elles viennent parfois compléter les bâtiments existants de manière à s'adapter aux nouveaux programmes.  
Trois polarités se distinguent au cœur du site : Le quartier Saint-Sacrement où se concentrent les services publics autour d'une nouvelle place urbaine, le long du boulevard, avec des bureaux et des commerces en rez-de-chaussée et la zone d'ateliers et d'artisanat qui s'étire en longueur dans le site.

- MA30 (TY329) : Le projet propose une intervention sur les sites de Winckler et Saint-Sacrement et s'étend au delà de ceux-ci de manière à les connecter à leur environnement.  
Le nouveau territoire est subdivisé par une importante grille dont chaque élément s'inspire de la forme de pièces de puzzle.  
Remarqués dans le traitement du sol ou par la forme des nouveaux bâtiments projetés, ils offrent une possibilité d'adaptabilité du site selon les besoins, pouvant remplacer une pièce correspondant à un programme par un autre.  
Une nappe d'espaces verts prend place sur le site sur laquelle viennent se poser, tels des plots, les nouveaux bâtiments.  
De manière à former un nouveau front le long du boulevard, les constructions y sont plus hautes.  
Elles diminuent ensuite pour rejoindre l'Eglise du Saint-Sacrement, seul vestige de l'ancien quartier.
- MA31 (QM421) : Le projet s'articule autour de deux axes : Nord-Sud, Est-Ouest.  
A l'Ouest, près de la route de Fribourg, il est proposé un parking silo à l'entrée du site.  
L'axe Nord-Sud, réservé à la mobilité douce, relie le nouveau quartier au centre de Marly.  
Des commerces et services sont proposés à proximité du parking, La halle conservée est affectée pour des divertissements.  
Les constructions projetées en bandes offrent une souplesse dans leur affectation, bien que leurs rez-de-chaussée soient déjà attribués aux activités.
- MA32 (XL913) : Pour se lier à la complexité du site, le projet est fractionné en petites unités irrégulières.  
Ces dernières sont plus importantes à proximité de la route de Fribourg pour filtrer les apports de l'extérieur.  
La discontinuité du dispositif crée des espaces publics tout en nuance.  
Les programmes sont répartis de façon à travailler avec l'espace public, leur conférant le bon caractère au bon endroit.  
Une nouvelle importance est donnée à l'église.  
La réalisation est prévue en cinq phases qui permettent d'adapter le projet à mesure qu'il sort de terre.  
L'implantation délicate ainsi que la sensibilité des espaces publics permettent au quartier de trouver sa juste échelle et sa juste place dans ce lieu si stratégique pour la commune.
- MA33 (ZB628) : La transformation de la route de Fribourg en boulevard urbain permet de donner une nouvelle impulsion à la parcelle de projet.  
La disposition et les formes des bâtiments empêchent une axialité et transcrivent l'impression d'un parc, d'une nature environnante.  
La disposition des programmes publics ou communs permet de donner un gradient de privacité aux espaces et aux cheminements.  
Le nouveau quartier est cohérent avec le reste du tissu, il crée une intériorité, une domesticité au secteur.
- MA34 (II564) : Cette proposition tente de répondre à l'ensemble des questions formulées dans le programme de Marly.  
Sur la route de Fribourg, un nouveau giratoire donne accès au site par l'intermédiaire d'une place publique, vaste espace qui contribue à la constitution du boulevard urbain.  
L'autre élément structurant du projet est l'axe vert partant du bord de la falaise (vue) et aboutissant à la limite du site au Sud.  
L'ensemble des constructions proposées est développé en bandes.  
Tant le phasage proposé dans le temps que la souplesse des constructions proposées permettent une adaptabilité aux usages et à un programme évolutif dans le temps.
- MA35 (LV869) : Le projet s'articule autour de l'implantation historique du bâti existant.  
Les bâtiments sont conservés voire réinterprétés et investis par des modules intérieurs répondant à un programme de logements, d'activités, logistique.  
Un passage couvert relie l'ensemble des bâtiments.  
Le cœur du projet est un bâtiment de verre (glasshousing).
- MA36 (XT599) : Le projet se construit en bandes Est-Ouest orientées selon les anciens bâtiments Winckler tous démolis.  
Les nouveaux bâtiments se divisent en 6 typologies : Des blocs (logements, magasins, cafés, restaurant, bureaux), une tour (restaurant, bureaux, logements), des ateliers de travail, un observatoire, des services publics et un bâtiment public (école du bois, écomusée du bois, bibliothèque).  
La partie Sud de la parcelle seulement occupée par bâtiment du Saint-Sacrement existant dégage des espaces extérieurs culturels, de loisirs et de sport.  
Les nouveaux bâtiments sont conçus intégralement en bois en mémoire au passé industriel du site et pour s'inscrire dans une logique durable.
- MA37 (GU356) : L'implantation dispose des blocs irréguliers sur l'ensemble de la parcelle.  
Sur le front de la route de Fribourg, plusieurs blocs sont rassemblés pour accueillir les bureaux, programmes commerciaux et communs.  
La grande variété des typologies permet de répondre à un grand nombre de situation.  
La matérialité choisie permet d'exprimer la compacité des bâtiments et met ainsi en avant les généreux espaces extérieurs publics.

- MA38 (DM328) : La nature est au centre du projet. Elle en est à la fois le moteur et l'aboutissement.  
L'implantation des bâtiments se fait sur les zones déjà dénaturées par les anciennes halles.  
De plus, les plis introduits dans les barres permettent un espace public fluide qui évite les frontalités et ne rentre pas en concurrence avec le vert.  
Différents dispositifs sont prévus pour recycler l'eau, les déchets, etc...  
Le nouveau quartier se veut exemplaire dans sa durabilité et crée ainsi, des bases saines pour la ville du futur.
- MA39 (HK115) :  
*Ce projet est éliminé car il n'a pas respecté le règlement du concours, article 5.1 « Rendu numérique ».*

## Projets sélectionnés pour le Forum des Villes et des Jurys

Après un large échange de vue et des débats fructueux et en votant le cas échéant, le jury a décidé de retenir à l'issue de cette première session, 15 projets.

(21 %) ont été sélectionnés par le Jury, soit :

- **8** des 40 projets reçus pour le site de **Couvet** : LC945 (CO12), QV330 (CO18), AK708 (CO32), WG351 (CO34), JC886 (CO36), CW839 (CO40), LE777 (CO42) et TV738 (CO43).
- **7** des 30 projets reçus pour le site de **Marly** : QY253 (MA15), MI861 (MA16), QN890 (MA24), LY576 (MA25), FU392 (MA26), XL913 (MA32) et DM328 (MA38).

## Couvet (NE)

### « Dubied-Site, de part et d'autre de l'Areuse »

#### Note sur les projets éliminés :

Sur les 40 projets soumis, 32 ont été éliminés. Plusieurs raisons justifient les choix des membres du jury. Sans faire de commentaires spécifiques à chaque projet, soulignons les principales faiblesses que nous avons identifiées :

- Absence de visions stratégiques et floues fréquent des intentions et des objectifs.
- Position confuse par rapport aux orientations programmatiques soumise par les représentants des villes : redynamiser les activités industrielles, et dans ce contexte, quelle place pour les logements et les activités commerciales et socioculturelles.
- Irréalisme économique ou technique de certaines propositions.
- Difficultés à trouver une cohérence entre les intentions programmatiques et les propositions formelles et morphologiques.
- Discours parfois trop génériques (type, nature, culture, résilience,...) qui sont déconnectés des spécificités et des potentialités du site proposé.
- Rapport du site avec la ville existante souvent peu développé voire ignoré.

Par ailleurs, on peut de façon plus générale, s'attendre à des rendus efficaces pour rendre explicites les propositions :

- Les planches sont souvent déconnectées les unes par rapport aux autres
- Les planches sont difficiles à déchiffrer (par exemple que démolit-on, que conserve-t-on, .... ?).

Néanmoins, le jury tient à relever l'engagement dont ont fait preuve les candidats.

- CO12 (LC945) : Une analyse à la grande d'échelle permet de définir la position du site dans son contexte et d'identifier les accroches pour sa réappropriation. Son échelle importante, sa position relativement isolée entre l'Areuse et les voies ferrées ainsi que son patrimoine bâti industriel positionnent le site comme une entité à part pour sa reconversion.  
La recherche d'une perméabilité entre l'Areuse et les voies ferrées, offrant des vues sur le grand paysage et des multiples accès à la rivière, encourage la création d'un réseau d'espaces publics généreux, mais sans hiérarchie prononcée, autour des constructions nouvelles qui ont des gabarits proches du bâti du bourg. Les quelques bâtiments maintenus ayant une valeur patrimoniale, sont subtilement utilisés pour différencier les espaces et créer des points d'intérêts.  
Le nouveau tissu offert permet en principe d'accueillir des affectations très différentes (activités industrielles, activités tertiaires, centre de formation, logements) et un phasage indispensable pour la mise en œuvre du projet. Cependant, le jury estime que la reconversion du site devra débuter du côté du centre du bourg de Couvet, notamment pour contribuer dès la réalisation du projet à la dynamique du bourg, mais également pour éviter que la réalisation de chaque étape crée des nuisances pour les étapes déjà réalisées.  
Des points importants à clarifier sont l'accessibilité au site et l'accès à chaque bâtiment. Le principe d'un quartier « sans voiture » devra être davantage développé, notamment pour ce qui concerne la localisation des parkings centralisés et le trafic de livraison qui pourrait nuire à la qualité des espaces publics.
- CO18 (QV330) : Le projet confirme au lieu son caractère industriel existant.  
A travers une analyse des bâtiments existants, le projet se pose comme objectif principal, l'exploitation du système structurel et de vastes espaces à accueillir des activités très diverses.  
L'intervention présente un aspect très flexible et économique pour promouvoir l'intérêt des investissements ambitieux et immédiats.  
Les grandes surfaces existantes mises à disposition pour de nouveaux services et des locaux de travail tendent à maintenir le lieu avec son caractère industriel où le manque de logements se présente comme un véritable problème qui ne permet pas un développement d'un nouveau quartier mixte.
- CO32 (AK708) : « DUBIMPULSE » propose de prendre l'espace public continu le long de l'Areuse comme espace de référence. Cet espace est bien défini par deux places clairement délimitées. Les places sont liées chacune à une gare et à un pont.  
Les bâtiments s'orientent fortement vers le Nord, vers le village. C'est un front variable ouvert au bord de la rivière. L'espace public continu joue un jeu fascinant avec les bâtiments, la rivière et le village.  
Le front au Sud est très clair comme ligne recta.  
Le plan est très facile à gérer; la distinction entre l'espace public, les deux places, un passage piétons généreux et les bâtiments est très claire.  
Différents programmes prennent place dans les bâtiments sélectionnés pour être conservés et une nappe de nouvelles constructions permet d'insérer un éventail de programmes. L'espace public linéaire, par sa forme irrégulière, fait partie intégrante de ces programmes.  
Le plan masse a la capacité de s'adapter aux différentes manières de phasage, différentes architectures, différents programmes, différentes densités. Une stratégie qui est faisable en termes de financement, de propriétés, etc.  
Cette proposition est une stratégie de développement du site, par la structuration des bâtiments, dans un cadre non figé, tout en respectant l'histoire urbaine du lieu.  
Elle favorise une réalisation par étape. Les constructions proposées sont flexibles et adaptables et permettent d'accueillir des sociétés à différents stades de développement, elle permet des opportunités d'usage et de programmation.  
Tout en laissant des traces historiques, cette proposition fabrique une nouvelle image forte du site, elle crée un nouveau « Dubied »  
Le jury apprécie le traitement du bord de rivière qui est redonné à la ville, par contre il regrette que le traitement arrière ne soit pas développé. Il estime que le traitement de la rivière devrait englober également la rive gauche.

- CO34 (WG351) : Le projet « L`Homme est un être sociable » nous propose tout d`abord une analyse sensible du site Dubied à Couvet. Il identifie les bâtiments et structures réutilisables qui font le référentiel du site, de l`héritage de cette époque centrale pour le développement économique de la commune.

A partir de cette lecture, les auteurs complètent le site avec différentes structures qui peuvent évoluer avec le programme et qui sont adaptables aux futurs besoins. Le projet nomme une série de fonctions qui répondent à une échelle réaliste et qui s`organisent autour de 3 pôles de développement thématiques.

La capacité de trouver la bonne taille du programme et la flexibilité de s`ajuster aux besoins futurs ont été appréciées par le jury et donne au projet une certaine faisabilité.

Au niveau environnemental, le projet propose l`introduction des espaces de verdure qui transforme le site dans une sorte de parc. Cette cohabitation entre l`ancien site industriel voire minéral et la nature reflètent non seulement une tension omniprésente dans le Val-de-travers, mais sont utilisées également comme phytoremédiation, afin de dépolluer l`ancien site industriel. L`entretien de ces espaces se fera par la pâture.

Le projet fait preuve d`une sensibilité et humilité qui répondent bien à la situation d`une croissance socio-économique fragile. Par contre, sa force pourrait devenir son plus grand danger si le développement du site et ses espaces sont gérés de façon trop aléatoire.
- CO36 (JC886) : « une nébuleuse de petits bâtiments » propose une revitalisation du site industriel par la réalisation, sans localisation préméditée, des petites constructions autonomes à l`intérieur des bâtiments existants. Ces constructions, abritant des espaces de travail et/ou des logements, percent les toits des structures existantes offrant, notamment aux logements, des vues sur l`environnement.

Ces nouvelles constructions constituent des outils de travail facilement adaptables aux exigences des activités économiques très diverses. De plus, elles pourraient être mises en relation avec les espaces dans les bâtiments existants permettant de diversifier les espaces de travail selon les exigences des activités économiques.

En parallèle de cette nouvelle colonisation du site, le projet propose de réorganiser son accès par la route et par le rail en adaptant les infrastructures existantes. Des espaces publics sont proposés le long de l`Areuse par des démolitions ponctuelles offrant aux nouveaux utilisateurs du site un accès à l`eau.

Le jury salue la stratégie souple de colonisation qui pourrait, en théorie, démarrer dès demain et qui permettra ainsi de redynamiser et réapproprié le site de Couvet à court terme en offrant la possibilité à une multitude d`activités économique de s`y installer. De plus, cette stratégie est basée sur une analyse globale assurant l`accès au site et la constitution d`espaces publics qui offrent la possibilité de mieux intégrer le site dans son contexte.

Cependant, le jury s`interroge sur les effets de cette stratégie à moyen et long termes. Les implications constructives entre le « nouveau » et l`« existant » nécessitent de maintenir et entretenir de manière durable une partie importante des bâtiments existants. La stratégie proposée semble donc plutôt une stratégie à court terme et devrait être complétée par des réflexions sur la transformation du site au-delà.

La proposition considère le site comme un terrain de jeux offrant une grande liberté d`accueil à toutes demandes.

Cette série de modules à investir ponctuellement, offrent des abris pour des activités ponctuelles réalisables immédiatement. cette proposition peut-être considérée comme un manifeste,(la maison dans la maison).

- CO40 (CW839) : « WOOD DE TRAVERS » se distingue par son approche intégrale du site : Quelques bâtiments existants sont supprimés et un nouveau tissu de constructions et d'espaces libres est proposé pour les remplacer, le geste d'ensemble étant indispensable à cette ambitieuse proposition. Cet aspect unificateur constitue une faiblesse en termes de flexibilité, permettant plus difficilement une mise en œuvre par étapes ou par une diversité de maîtres d'ouvrages. Cependant, il permet de viser une nouvelle identité forte pour le site, à l'échelle de l'impact précédent du patrimoine Dubied.

Les nouveaux bâtiments proposés ainsi que la pergola longeant la berge de l'Areuse déclinent un langage architectural continu basé sur la matérialité du bois et la référence aux systèmes de stockage présents sur le site. L'utilisation de cette ressource locale est suggérée comme opportune pour offrir une nouvelle identité à l'ensemble du site.

Le bâtiment principal propose en son cœur un nouvel espace majeur, intérieur et multifonctionnel. Cette « place d'échange » couverte de grande dimension permet d'accueillir des événements d'envergure de type foire ou conférence, devenant un attracteur régional et un atout pour les industries présentes sur le site. Elle rassemble autour d'elle des vocations commerciales et culturelles ainsi qu'un auditorium et se propose en tant que partenaire d'une pépinière d'entreprises. La faisabilité et la durabilité économiques d'un tel bâtiment constituent cependant des enjeux importants à ne pas négliger qui risquent de dépendre soit de la collectivité soit d'une grande entreprise phare.

La nouvelle gare est accompagnée d'un bâtiment dont la morphologie pourrait se prêter à un hôtel ou à des bureaux, voire même à du logement. Ce projet garde sa cohérence pour autant qu'une ambition collective et concrète puisse se doter des moyens nécessaires à sa réalisation.

Ce projet peut répondre à une stratégie ambitieuse de revalorisation du site, c'est une autre manière d'aborder le site par un entrelacement des bâtiments et par la superposition de l'existant et du nouveau pourrait être l'incubateur d'une stratégie d'un développement économique et de promotion des industries de pointe de Neuchâtel.

Cette proposition suggère une certaine pérennité du site par l'architecture renouvelée. Pour réussir, ce projet exige un leadership dès le départ, avec moyens d'investissement et management d'accompagnement.

- CO42 (LE777) : Le projet « éclosion urbaine » prend pour point de départ une analyse du développement de la commune. Celle-ci s'est agrandie par quartiers successifs, semblables aux pétales d'une fleur dont le cœur serait la gare. La création de la nouvelle gare amène à la reproduction de ce schéma à partir de la zone de La Léchère. Le site de Dubied fait la jonction entre le passé de la ville et son renouveau.

Une promenade publique court le long de l'Areuse, régulièrement connectée par des passerelles avec l'autre rive de Couvet.

Des espaces publics créent la connexion avec les gares. Un pôle multimodal et une place polyvalente sont proposés à proximité de la gare de La Léchère.

Le projet tente d'éviter une sorte d'homogénéisation urbaine et développe, selon le modèle existant, des volumes fragmentés complétant les bâtiments conservés. Cette densification semble cohérente et en parfaite harmonie avec l'esprit du lieu.

Le mouvement de mutation déclenché en partant des deux centres identifiés par la position des gares, est convaincant et permet d'imaginer une suite logique de la structure bâtie.

Cet aspect est également renforcé et rendu crédible par l'intérêt de pouvoir construire des opérations successives le long de l'Areuse. Ainsi, le mouvement se met en marche selon les opportunités et les contraintes parcellaires.

Prenant en compte le périmètre élargi, le projet apporte des lectures pertinentes sur l'ensemble du site. Chaque secteur (pétale) est compris et traduit par une urbanisation adaptée à l'existant. Une requalification de la Grand-Rue est jugée comme intéressante et participe à la mutation du lieu.

Les affectations proposées sont diverses et enrichissent la proposition. La rénovation de la gare ainsi que l'implantation de pôles culturels (musée, salle), de compétitivité et de formation semblent réalistes et dynamiques pour la vie du lieu. Des logements et une plus grande mixité seraient compatibles avec les idées du projet.

Le système proposé pourrait s'enrichir de quelques rues transversales afin d'offrir une certaine transparence et plus de lumière au cœur du site.

- CO43 (TV738) : L'LabelDUB' propose une analyse territoriale développée à échelles diverses qui débouche sur un schéma d'intentions urbaines définissant deux orientations majeures : Côté scène et côté coulisses. Le concept urbanistique constitue la « fermeture éclair » entre ces deux orientations, garantes d'ambiances diverses et de grande fonctionnalité quant à la gestion des flux.

Côté scène, une promenade réservée à la mobilité douce longe les berges de l'Areuse et se prolonge par des cours verts qui rythment le tissu bâti, chacune avec son identité propre faisant référence aux paysages ruraux environnants : Potager, prairie, etc...

Côté coulisses, longeant la voie de chemin de fer, la desserte carrossable du site permet l'accès aux véhicules et aux poids lourds et se prolonge dans des cours de stationnement, offrant également une liaison facilitée avec le centre de tri. Elle relie par ailleurs les abords de la gare actuelle, reconverte en zone de rencontre, avec la nouvelle gare qui comprend une importante halle de fret, à la jonction avec le site de la Léchère.

Des ateliers en bandes transversales sont conçus pour récolter en toiture les eaux de pluie et l'énergie solaire. Ils sont reliés côté coulisses par des unités de services aux artisans, alors que de petits pavillons de service au public ponctuent la promenade et un troisième niveau de services ou équipements d'ordre social est également localisé. Cette sensibilité quant aux différentes typologies de services utiles sur le site est appréciée.

Ce projet présente des réflexions abouties à plusieurs échelles, du territoire à la coupe. Il fait état d'une démarche globale prenant en compte les dimensions spatiales, fonctionnelles, écologiques et temporelles.

Cependant, un caractère fortement routier, avec d'importantes surfaces imperméabilisées et consacrées à la voirie et au stationnement, pourrait être repensé afin de mettre l'accent sur l'encouragement de l'utilisation des transports publics et l'écologie industrielle. La pertinence et le dimensionnement de la halle de fret doivent également être vérifiés, car il est regrettable que l'aboutissement Nord-Est du site soit converti en une grande plaine d'asphalte.

## Marly (FR)

### « Périmètres Winckler et Saint-Sacrement, requalification de l'entrée Nord »

Le jury a retenu 7 projets pour le Forum des Villes et des Jurys et a donc éliminé 23 projets soumis par les candidats.

Le site de Marly est complexe et d'une grande échelle puisqu'il se développe sur plus de 60'000 m<sup>2</sup>.

Les attentes des représentants de la ville et des propriétaires des terrains sont multiples et les candidats éliminés n'ont pas toujours pris en compte de manière explicite ces attentes.

Plusieurs remarques peuvent ainsi être formulées pour justifier le choix du jury quant au rejet de certaines propositions :

- la prise en compte du contexte reste souvent peu approfondie (la voie de grande circulation, la vallée, l'urbanisation et les quartiers environnants, ainsi que les bâtiments existants sur le site (église, halle, ...))
- les orientations stratégiques des propositions sont dans la plupart des cas peu explicites : Quelle centralité donner au quartier en regard de son contexte, quel type d'urbanisme, quel type de densité, quelles priorités programmatiques, quelle attractivité pour la population environnante ?
- les choix programmatiques sont la plupart du temps non hiérarchisés (importance relative des bureaux, des logements, des équipements sportifs et socio-culturels, des services de proximité, etc...)
- les réponses formelles (typologie/morphologie) sont bien souvent autonomes d'une part par rapport au choix programmatique et, d'autre part, par rapport au potentiel du site
- les espaces verts sont traités de manière trop superficielle (surfaces de gazon vert systématiquement étalées entre les volumes bâtis sans intentions précises)
- les circulations internes au quartier sont elles aussi négligées, qu'elles se rapportent aux véhicules utilitaires, aux automobiles, aux vélos et aux piétons.
- enfin, peu de propositions s'attaquent aux contraintes environnementales et écologiques... la « ville durable » serait-elle endormie ?

Néanmoins, nous saluons le travail important des candidats qui n'ont pas manqué de contribuer à la réflexion sur ce difficile problème de la transformation urbaine et de chercher des fragments de réponse sur ce que l'on peut entendre par ville adaptable.

- MA15 (QY253) : « dancing density » se présente comme une agglomération bâtie, composée par une typologie mixte à deux échelles différentes.

Le rez-de-chaussée est caractérisé par un type de colonisation du sol sous forme d'une galette d'un niveau qui construit un front bâti capable de définir clairement un espace public piéton. Cet élément contient de grandes surfaces potentiellement exploitables par une diversité d'activités et de services de proximité. De cette manière, l'espace public piéton est dynamisé par un bord continu de lieux de rencontre. L'exploitation de la toiture de la galette montre un caractère ambiguë au regard de la présence d'équipements publics. Le jury souhaiterait que cette surface s'affirme avec un caractère collectif privé et non public, pour éviter de doubler l'espace créé au rez-de-chaussée pour la collectivité. Son échelle urbaine permet à l'espace public d'être contenu dans une dimension proportionnée au nouveau quartier.

La deuxième échelle bâtie est abordée par des bâtiments de logements, posés sur la galette. Ces volumes cherchent une densité en hauteur. Cette dimension de logements se présente comme élément de continuité avec le tissu résidentiel existant.

Cette proposition présente une grande potentialité, l'image est marquante et évoque une nouvelle identité qui peut rappeler l'histoire du site.

Toutefois le jury estime que cette proposition ignore le contexte par la répétition des éléments et regrette le manque de hiérarchie dans les espaces, afin il a des doutes quant aux possibilités offertes pour une réalisation par étape.

Cette proposition est retenue pour le potentiel architectural qu'elle laisse entrevoir.
- MA16 (MI861) : « SLOW POLES » est le seul projet qui identifie la route de Fribourg comme enjeu principal de la problématique urbanistique de Marly. En effet, le pont est la seule liaison entre Marly et la ville de Fribourg, le centre socio-économique de la région. Marly, comme une ville de l'agglomération, dépend de plusieurs manières de Fribourg et agit plutôt comme quartier que de ville autonome.

Cette route devient effectivement à la fois l'artère de vie, la raison d'existence de Marly, mais également la source de nuisances pour les habitants.

Le projet s'affronte à ce dilemme au-delà du périmètre du projet et nous propose une réflexion applicable également pour d'autres villes d'agglomération. Il se met sur le point de vue que le vrai centre est Fribourg et il n'essaye pas de trouver un centre à Marly. Il dessine plusieurs lieux centraux et thématiques le long de la route de Fribourg et crée ainsi une possibilité d'orientation des points de repère qui eux-mêmes font partie d'un réseau de piétons et de mobilité douce indépendant de l'artère routière. Les lieux créés sont notamment l'espace entre l'église et la halle multisports, le lieu de l'école et les fonctions publiques, etc.

Les lieux ainsi créés ont leur vie indépendante qui s'organise autour des espaces publics, à l'échelle du programme proposé. Le projet réagit avec une sensibilité sur les éléments programmatiques souhaités par la commune et sur les bâtiments existants, identifiés comme références spatiales et temporelles.

Le jury a également identifié avec satisfaction que le projet réagit avec une série de bâtiments d'usage prépondérant tertiaire comme écran qui à la fois requalifie l'espace routier et protège les utilisations résidentielles et semi-publiques du bruit. Toutefois il reste dubitatif sur la densité qu'il estime faible, malgré la bonne approche générale il estime les espaces extérieurs surdimensionnés et mal hiérarchisés.

- MA24 (QN890) : Le projet se propose dans la continuité du passé du site, souhaitant mettre en valeur son caractère industriel et artisanat.

Un découpage du terrain forme des lots de différentes tailles, pouvant convenir à différents usages. L'implantation de ces cinq structures, définit une place centrale qui prend appui sur l'ancienne halle industrielle donnant l'identité du lieu.

La halle est conservée pour la valeur historique de sa structure et peut accueillir, sans trop d'investissement, différents programmes tels qu'un théâtre et un espace d'exposition. A l'image de cette structure de référence, les nouveaux bâtiments sont constitués de plusieurs halles de dimensions différentes et forment avec des petites tours de logements, un ensemble compact et riche en mixité. Ces volumes intéressants accueillent de manière confortable certains équipements sportifs ou de quartier.

Les petites tours de logements sont judicieusement réparties sur le site et profitent de vues intéressantes sur le paysage de la Sarine. Ces quelques surfaces de logements sont complétées par un type d'habitat plus résidentiel, occupant les beaux espaces des halles.

La densification créée par la proximité de ces nouvelles structures met en valeur le traitement paysagé proposé le long de la route de Fribourg. Le traitement de la végétation renforce les qualités naturelles du site et s'inscrit dans la continuité du Parc de la congrégation des Pères du Saint-Sacrement. Cet ensemble religieux garde ainsi toutes ses qualités et son esprit.

Le projet propose une faisabilité en plusieurs étapes, permettant de reloger certaines entreprises dans les premiers lots réalisés, afin de libérer le terrain pour pouvoir continuer et aboutir l'opération. Cette stratégie se base sur un recensement précis des entreprises occupant actuellement le site, débloquant ainsi toute forme possible de résistance.
- MA25 (LY576) : « Le Parc des Falaises » propose un développement structuré le long d'une coulée verte. Son front bâti est caractérisé par deux types d'interventions typologiques.

Au Nord, une série de cinq plots sont posés au bord de la colline en continuité des blocs résidentiels existants, confirmant le skyline de Marly, lisible depuis la route de Fribourg.

L'église et le terrain de sport adjacent sont préservés et consolidés par l'addition d'une halle multifonctionnelle.

Le côté Sud du parc est caractérisé par un dispositif bâti en série, destiné aux logements et maisons d'étudiants. Les espaces interstitiels de ces bâtiments sont occupés par une structure de jardins protégés comme éléments catalyseurs d'une vie de quartier conviviale.

Le phasage de l'ensemble de l'intervention montre de manière claire la capacité d'établir dans le court terme un dynamisme qui permet d'éviter la création d'un quartier dortoir.

Cette proposition tout en laissant ouvert les réponses architecturales entre les deux côtés du vide spatiale (espace vert) permettant une bonne connexion avec l'existant, apporte une réponse urbaine cohérente, et diversifiée. Elle laisse entrevoir des possibilités de réalisation par étape.

Le jury estime que le traitement à l'abord de l'église n'est pas, bien qu'il essaye d'aménager une place, n'est en rapport avec le lieu.

Le jury voit dans cette proposition qui a un potentiel d'adaptation important la possibilité de répondre à une évolution programmatique sans doute souhaitable et inévitable.

- MA26 (FU392) : Le projet positionne le site de Marly à l'échelle de l'agglomération fribourgeoise le long d'un axe de développement urbain important. L'urbanisation du site contribuera ainsi à la requalification de la route de Fribourg à travers la commune de Marly.

Le projet vise une approche combinant « diversité d'affectations » avec « qualité morphologique » en thématissant trois bandes programmatiques. La première, "Open End", lie le site au grand paysage et à l'échelle de l'agglomération, notamment par la création d'un balcon sur la vallée de la Sarine. Cette bande abrite essentiellement des équipements et espaces qui doivent stimuler des activités culturelles et de loisirs à l'échelle de l'agglomération (notamment centre de conférences, centre, Educatif, etc).

La deuxième bande, "Urban trey", abrite essentiellement les nouveaux logements et des surfaces pour des activités économiques. Les logements sont développés autour d'espaces publics longitudinaux qui relient les îlots de constructions et qui permettent la gestion des eaux à ciel ouvert et l'intégration de la nature en ville. Le projet ne propose pas de typologies de logements abouties, mais offre une boîte-à-outils pour diversifier les typologies et les densités.

La troisième bande, "Community rooms", qui se développe autour de l'église, offre des équipements et des espaces à la population de la commune et doit ainsi assurer la transition entre le site et les quartiers avoisinants. Cette bande pourrait notamment accueillir des installations sportives et des surfaces pour l'administration communale.

Les trois bandes sont liées entre elles par trois espaces publics perpendiculaires. Le premier espace le long de la route cantonale permet notamment de mettre en scène l'église et de gérer la transition entre la route et le nouveau quartier. Le deuxième espace, au centre du quartier, traverse les trois bandes et permet d'organiser efficacement les flux de mobilité tout en stimulant des rencontres entre les habitants et usagers. Le troisième espace est un parc linéaire qui se poursuit dans les quartiers avoisinants, renforçant ainsi les contacts spatiaux et fonctionnels.

Le jury apprécie la cohérence entre l'analyse et le concept proposé qui témoigne d'une maîtrise du site et du programme. Malgré une organisation et une architecture très contrastant avec les quartiers avoisinants, le projet s'insère logiquement dans son contexte et exploite efficacement ses qualités. Cependant, le jury doute de la flexibilité décrite pour développer les logements et les surfaces pour les activités économiques. Les questions liées à la densité et à la mixité doivent être davantage développées et explicitées pour convaincre.

- MA32 (XL913) : "URBAN ARCHIPELAGO" propose une structure urbaine en trois pôles thématiques, autant d'archipels dont les îles correspondent à des bâtiments rassemblés par des intérêts communs.

Le pôle d'intérêt régional comprend la piscine et la salle de sports, intégrés dans la pente afin d'offrir une vue dégagée vers le Nord depuis l'intérieur ainsi que depuis la toiture terrasse en promontoire. Un soutènement à proximité du rond-point, prolongé par un parking souterrain, desservent ces équipements ainsi que l'ensemble du site.

Ce socle sportif et de loisirs en balcon est couronnés de trois prismes de logements pour étudiants qui cadrent les vues et entrent en dialogue avec le centre de formation logistique, créant ainsi un campus consacré aux jeunes. La morphologie exacte de ces volumes mérite d'être investiguée en affinant les proportions entre pleins et vides, entre largeur de socle vitré et hauteur des prismes.

La mise en valeur de la position en belvédère à des fins d'intérêt public est saluée, et la présence visible de la grande baie vitrée à l'approche de Marly depuis Fribourg accueille et attire le regard. Cette identité collective offerte au plateau le transforme en atout : Le nouveau visage de Marly.

Le deuxième pôle est celui qui s'organise autour de l'église avec un front bâti le long de la route de Fribourg, protégeant le cœur du quartier. La composition de l'église est complétée en cour, donnant une certaine intimité à l'espace qui l'entoure. Les bâtiments prévus accueillent des programmes divers intégrant activités, services et logements. L'importance de la diagonale parcourant ce secteur mérite une interrogation.

Le troisième pôle est constitué d'une typologie résidentielle encadrant un nouvel espace public / jardin majeur avec une diversité de possibilités d'appropriation, pour lequel quatre différents scénarios sont évoqués.

Cependant, certains espaces restent sous-qualifiés notamment le secteur Nord-est de l'entrée du site. Le jury estime également que la forme et la trop grande diversité des bâtiments nuit à la force de la proposition. Ce projet est retenu pour les idées intéressantes qu'il soulève, notamment la relation de Marly avec Fribourg par un véritable boulevard urbain.

- MA38 (DM328) : "StayUrban.StayGreen" fait preuve d'une éthique d'intervention liée au respect des qualités existantes du site et à la valorisation des ressources, en particulier le sol : Les espaces non construits sont préservés et toutes les nouvelles constructions s'implantent sur un sol « recyclé », précédemment imperméabilisé. La mise en valeur de l'église par un nouveau parvis et un grand parc renforce son importance patrimoniale et culturelle. La disparition proposée du terrain de sports actuel peut sembler regrettable, mais son remplacement par une piscine bio/patinoire naturelle en compense la valeur sociale. Malgré un certain manque de lisibilité dans la présentation des thématiques abordées, le jury apprécie la diversité des dimensions et des échelles prises en compte, telles que démontrées par les principes de gestion des flux (mobilité, eau et déchets), les réflexions quant au phasage de mise en œuvre et à la faisabilité économique, ainsi que la programmation détaillée des espaces construits et ouverts. Le tissu bâti proposé se structure en bandes parallèles prenant appui sur la halle existante et qui s'infléchissent progressivement de plus en plus au fur et à mesure qu'elles s'approchent de la falaise. La proposition d'une bande de bâtiments et d'espaces d'intérêt collectif en prolongement du centre de formation logistique dans la halle (piscine, skate parc, cinéma), établissant la transition entre le parc de l'église et le reste du quartier semble judicieuse. Le ruban bâti suivant incorpore des équipements liés à la vie en société : Centre de jeunesse et de musique, restaurant, bar, ateliers et co-working, locaux de fitness/wellness/hôtel et marché couvert. En portail du site, sur le rond-point, l'interface multimodale rassemble l'arrêt de bus, les divers services liés aux vélos ainsi que l'accès au parking souterrain, dont l'étendue n'est pas spécifiée. Puis trois bandes de bâtiments accueillent diverses typologies résidentielles parmi lesquelles des logements avec serres multifonctionnelles en toiture, des maisonnettes en bande avec jardins privés et des appartements d'étudiants répondant à une variété de demandes. A l'extrémité Est du site, un espace de liaison avec le quartier voisin est proposé par la création, en synergie avec un bassin de rétention, d'un centre d'aquaponie (production végétale sous serre combinée avec un élevage de poissons). Cette structure permet une activité productive locale bénéficiant à l'ensemble des résidents et pouvant servir de pôle attracteur à échelle régionale par son aspect novateur. La thématique de l'agriculture urbaine est abordée sur l'ensemble du site de manière précise et diversifiée. Le projet, bien que souffrant d'un certain manque de cohérence formelle, révèle une sensibilité quant à la programmation, aux rapports de voisinage et à la diversité des demandes sociales.

## Forum européen des Villes et des Jurys : vendredi 8 et samedi 9 novembre 2013 à Paris



**Le Forum des Villes et des Jurys**, rencontre des représentants des sites et des jurys, est un moment important de réflexion à l'échelle européenne, autour d'une présélection de projets établie par les jurys nationaux.

Il est co-organisé par le secrétariat européen d'European et European France, avec la participation des secrétariats nationaux.

**Pour cette session d'European 12**, le Forum des Villes et Jurys rassemble les représentants des **51 sites**, les membres de **13 jurys** et **16 organisations nationales European**.

**Environ 20% des projets retenus (350 projets) par les jurys dans un premier tour pour leur qualité de réflexion sont présentés (exposition) et débattus (groupes de travail) anonymement et comparativement par familles thématiques de sites**, croisant regards d'experts et points de vue stratégiques des villes.



Au préalable, les membres des Comités scientifique et technique européens procéderont à une analyse thématique des projets présélectionnés en prenant en compte la problématique de la session, et en comparant les idées des projets en fonction des questions posées par les sites classés par familles.



Cette analyse comparative constitue le matériau du débat européen pour les groupes de travail, permettant une discussion autour des idées émergeant de la session.

**L'un des enjeux principaux de ce forum est de créer une culture partagée des évaluateurs pour établir le choix final, qui se déroulera dans une seconde session des jurys nationaux. Le forum est ainsi l'occasion d'échanges structurés, mais aussi informels, entre jurys et représentants des sites, les seconds déléguant ensuite aux premiers le choix des équipes primées.**



Durant cet événement, les membres du jury suisse Europar 12 se sont retrouvés avec les représentants des villes suisses autour des projets présélectionnés afin de leur expliquer en détail les raisons de leurs choix.



La soirée de clôture du Forum a eu lieu à l'Hôtel de Ville de Paris, en présence entre autres de Pierre Mansat, adjoint au Maire de Paris et Philippe Laurent, président de Paris Métropole.



## Seconde session : 15 et 16 novembre 2013 à Couvet

Lors de la seconde session du jugement, le jury examine les propositions selon:

- la relation entre leur concept et le site,
- la pertinence par rapport au thème et aux enjeux du développement durable,
- la pertinence de leur programme par rapport au cadre programmatique du site dans lequel elles s'inscrivent,
- la capacité à s'inscrire dans un processus urbain adapté au contexte,
- l'aspect innovant des espaces publics proposés
- la prise en compte du rapport entre l'habitat et les autres fonctions,
- les qualités architecturales,
- les qualités techniques.



Les propositions ne seront pas considérées comme des projets au sens de préfigurations accomplies d'une réalité matérielle future, mais davantage comme des concepts, présentant un potentiel d'évolution, voire d'adaptation.

La clarté de la proposition est directement proportionnelle à la justesse de l'intuition qui la fonde.

Le concours European se proposant de récompenser la capacité d'innovation de la culture architecturale, le jury suisse de la présente session se focalise sur le potentiel de réinterprétation de l'urbanité des propositions, dans leurs efforts de créer les conditions de diversité, densité et connectivité qui caractérisent l'horizon relationnel urbain et leur capacité de générer de nouvelles identités.



### Repêchage

Lors de la 2ème session du jury, à la lumière des débats du Forum des Villes et des Jurys à Paris (France), le Jury estime qu'il n'y a pas lieu de revenir sur sa sélection.

Aucun projet n'est donc repêché pour les sites de **Couvet** et **Marly**.

**Rencontre du Jury avec les représentants des sites à Couvet, Centre Sportif du Val-de-Travers, le samedi 16 novembre 2013**



Au lendemain de la première journée de la deuxième session et avant de procéder à la délibération finale, le jury a rencontré les représentants des sites.



*Représentants des villes de Couvet et Marly et membres du jury suisse*



Ces derniers se sont exprimés sur les projets présélectionnés et ont pu par là même compléter voire préciser les attentes formulées dans leur dossier de site.

### **Couvet (NE)**

#### **« Dubied-Site, de part et d'autre de l'Areuse »**

Représentants des autorités présents :

- Madame Caroline Houriet, chargée de mission, Couvet
- Madame Marylise Saillard, journaliste, Couvet
- Madame Roxane Jacobi, stagiaire, dicastère du développement territorial, de la vie associative et de la culture, Couvet
- Madame Cyrielle Baillod Rota, assistante de direction, dicastère du développement territorial, de la vie associative et de la culture
- Monsieur Christian Mermet, Conseiller communal, chef du dicastère du développement territorial (urbanisme), de la vie associative et de la culture, Couvet
- Monsieur Frédéric Mairy, Conseiller communal, chef du dicastère de l'économie, des finances et de l'intégration sociale, Couvet
- Monsieur Riccardo Chieppa, architecte communal, dicastère du développement territorial, de la vie associative et de la culture, Couvet

Après avoir examiné l'ensemble des projets, les représentants de Couvet ne souhaitent pas amener dans le débat d'autres propositions.

De la discussion qui suit les réflexions suivantes sont à retenir :

- Aventure enrichissante tant pour la réflexion que pour les importantes propositions
- Ensemble de la procédure extrêmement intéressante
- Socle sur lequel on peut construire, aller de l'avant
- Bonne cohérence des projets sélectionnés, à la fois adaptables mais dans un cadre strict.

### **Marly (FR)**

#### **« Périmètres Winckler et Saint-Sacrement, requalification de l'entrée Nord »**

Représentants des autorités présents :

- Monsieur Jean-Marc Boéchat, Conseiller communal, Marly (reçu le jeudi 14 novembre 2013 par le Secrétaire général et un membre du Jury)
- Monsieur Laurent Corpataux, responsable du service technique, Marly

De la discussion qui a suivi ces rencontres, les réflexions suivantes sont à retenir :

- Recherche d'un équipement fort pour Marly
- Changer fondamentalement la vision de la population sur le site Winckler
- Projet emblématique pour l'entrée de Marly
- Recherche de flexibilité et d'adaptation
- Prendre les bons éléments des propositions en rejetant les défauts.

Par ailleurs une grande attente existe par rapport à la rencontre du 27 novembre 2013 entre les propriétaires, la commune, une délégation d'EUROPAN Suisse et du jury sur un consensus pour le développement futur du site.

## Résumé de la rencontre entre les représentants des sites et les membres du jury suisse EUROPAN 12

Le concours European 12 vient d'achever une phase importante : La désignation des lauréats, des mentionnés et des cités. Plusieurs séquences ont été organisées par European Suisse, dans le cadre de sa contribution au concours européen :

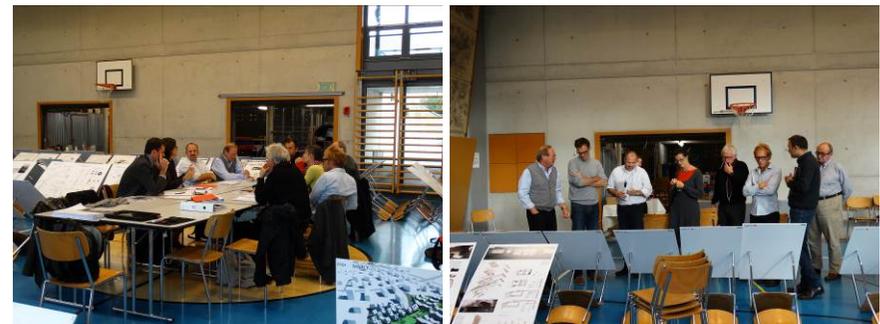
- Recherche des villes voulant participer à la 12<sup>ème</sup> session : Deux villes suisses et un site transfrontalier entre la Suisse et l'Allemagne ont été retenus.
- Etablissement des dossiers sur les villes candidates et sur les sites qu'elles proposent au concours et dépôt des candidatures à l'échelle européenne.
- Constitution d'un jury suisse et d'un jury commun pour le site transfrontalier.
- **Visite du site transfrontalier le lundi 22 avril 2013 (qui donne lieu à la première rencontre des responsables des villes avec les membres du jury.**



Visite des deux sites suisse le vendredi 26 avril 2013 (qui donne lieu à la première rencontre des responsables des villes avec les membres du jury.



- Rendu des propositions par les candidats.
- Première réunion du jury suisse (11 et 12 octobre 2013) permettant l'analyse de l'ensemble des propositions des candidats : sept ou huit propositions sont retenues pour chaque site et ces propositions sont envoyées à European Europe pour contribuer à la grande exposition de l'ensemble des projets choisis qui a lieu à Paris et qui réunit l'ensemble des jurys et des villes participantes.



- Rencontres de Paris (8 et 9 novembre 2013) où les villes découvrent les projets sur chacune de leurs villes respectives : Des débats informels sont organisés autour des projets exposés et des tables rondes sont animées par les membres du Conseil Scientifique européen, sur la base de différents thèmes et de différents projets.



- Seconde réunion du jury (15 et 16 novembre 2013) et choix pour chaque ville d'un « lauréat », d'un « mentionné » et d'un ou deux « cités ». Les débats sont intenses mais des consensus peuvent finalement se trouver, l'idée n'étant pas de désigner le projet idéal mais de choisir des projets qui contiennent un point fort sur lequel les villes pourront s'appuyer dans le futur.



- Rencontre (16 novembre 2013) des responsables de chaque ville (maires /syndics et élus, différents responsables urbains) avec les membres du jury et le Président d'Europan Suisse.



C'est cette dernière séquence qu'il semble nécessaire de commenter car elle joue un rôle particulièrement stratégique dans le long processus que constitue le dispositif European, tel que la Suisse tente de le mettre en œuvre.

En effet, certaines séquences précédentes sont « classiques » des dispositifs concours en architecture et urbanisme, mais la visite des sites et la réunion de Paris à l'échelle européenne, ont donné deux premières occasions de rencontres et de discussions entre les responsables des villes et les membres du jury. Enfin, Il faut explorer de manière plus fine le déroulement du concours en Suisse pour comprendre pourquoi la dernière séquence joue un rôle fondamental dans un processus de transformation urbaine suivant les règles du jeu d'Europan.

Dans le cadre d'Europan, les villes participantes ont un site qu'elles aimeraient voir développer mais leurs attentes ne sont pas totalement opératoires, ce qui induit que les dossiers sur chaque site sont davantage des informations sur les enjeux et les attentes plutôt que des programmes établis de manière précise et définitive (ce qui est souvent le cas dans des concours pour des bâtiments publics par exemple). Toutefois, pour les responsables des villes, cet effort de préciser les attentes constitue un acte nécessaire et fondateur pour entrer dans le processus du concours.

La découverte des propositions des candidats est alors importante car les responsables des villes constatent les multiples potentialités de leur site, découvrent de nouveaux enjeux auxquels ils n'avaient pas forcément pensés et, surtout, sont confrontés aux premières configurations formelles qui sont toujours fertiles par les questions qu'elles posent.

Bien entendu, les formes urbaines proposées par les candidats se déploient suivant un langage spécifique pas toujours très compréhensible pour les non architecte, et il convient d'amorcer un échange entre les décideurs et les membres du jury pour établir sur cette base une communication essentielle.

L'idée qu'ont eue les responsables d'Europan Suisse d'organiser une dernière séquence après les résultats du travail de sélection du jury est ainsi très importante car elle va déclencher un débat riche et surtout un processus de maturation essentiel pour que le dispositif Europen ne s'arrête pas là mais aborde la phase plus opératoire de réalisation.

Aussi, cette séquence, plutôt qu'une fin du processus, est une charnière dans le dispositif du concours entre la phase amont qui vient de s'achever et la phase aval de concrétisation.

Cette dernière séquence (post-jury) s'est déroulée en trois temps :

- Un premier où les responsables des villes ont été confrontés à l'ensemble des propositions soumises par les candidats; ils ont débattu « en interne » et sur la base des débats, ont choisi certains projets
- Un deuxième temps où les responsables de chaque ville ont présenté aux membres du jury leurs réflexions et leurs choix, et un débat riche d'idées a eu lieu
- Un troisième temps où ont été présentés à chaque ville les résultats du concours (lauréats, mentionnés et cités) par le Président du jury et le Président d'Europan Suisse, en présence de tous les membres du jury. Un débat final s'est engagé sur la base d'échanges francs et constructifs en raison de la qualité d'écoute de chacun.

Le cheminement effectué tant par les membres du jury que par les responsables des villes a été considérable, entre le moment où des dossiers ont été établis sur chaque site et ce dernier moment d'échange sur la base des résultats.

Il s'agit là d'une « fertilisation croisée » (cross fertilization) qui nous semble nécessaire à la mise en œuvre de tout projet à l'échelle urbaine. Nous quittons ainsi par ce processus, le côté « rigide » des concours avec le dénouement autoritaire voire arbitraire des résultats : Il s'agit bien d'une tentative de « désenclavement » des jurys en architecture.

A l'instar d'un processus de vinification, la percolation s'est opérée : Souhaitons qu'elle portera ses fruits et que les candidats auront le bonheur de contribuer, sous le contrôle de chaque ville, à la transformation des trois sites proposés et à concrétiser progressivement leurs propositions pour qu'elles constituent un véritable projet.

Cette « innovation » introduite par Europen Suisse devrait faire réfléchir, non seulement dans le cadre de ce concours spécifique, mais également sur le dispositif retenu par les concours en général, dispositifs trop mécaniques et linéaires, n'introduisant que bien peu d'échanges entre les acteurs concernés et correspondant de moins en moins à la co-production de la transformation urbaine, champ d'action infiniment complexe qui nécessite la collaboration entre de multiples compétences.

## Liste des projets retenus avant l'attribution des prix

A l'issue des différents débats de cette session, les projets encore en lice pour le jugement final sont donc :

### Couvet (NE) « Dubied-Site, de part et d'autre de l'Areuse »

CO12	LC945	TERRITOIRE DE PARTAGE
CO32	AK708	DUBIMPULSE
CO36	JC886	une nébuleuse de petits bâtiments
CO40	CW839	WOOD DE TRAVERS

### Marly (FR) « Périmètres Winckler et Saint-Sacrement, requalification de l'entrée Nord »

MA15	QY253	dancing density
MA16	MI861	SLOW POLES
MA24	QN890	QUARTIER D'ESPACE
MA25	LY576	Le Parc des Falaises
MA32	XL913	URBAN ARCHIPELAGO

## Classement

La répartition des prix est globale et n'oblige pas une répartition égale entre les sites.

Au maximum, 4 projets peuvent être primés en Suisse (2 lauréats et 2 mentions).

En plus, le jury est libre de citer autant de projets qu'il le désire.

En conclusion des trois journées de débat interne (les 11 octobre, 12 octobre, 15 novembre) et avec les représentants des villes (le 16 novembre 2013), le jury décide à l'unanimité des lauréats, mentionnés et cités suivants :

## Lauréats, mentions et citations

Conformément au règlement du concours, les auteurs de la proposition lauréate reçoivent la récompense fixée par le règlement européen, soit l'équivalent de **12'000 Euros** et les auteurs des propositions avec mention recevront l'équivalent de **6'000 Euros**.

En principe, les projets cités ne reçoivent pas de récompense mais sont publiés et exposés au niveau national. EUROPAN Suisse fait une exception en attribuant **1'000 Euros** aux projets ayant été cités par le jury suisse European 12.

### Lauréats

*(ordre aléatoire selon numérotation interne)*

#### Couvet (NE)

« Dubied-Site, de part et d'autre de l'Areuse »

CO32     **AK708**     DUBIMPULSE

#### Marly (FR)

« Périmètres Winckler et Saint-Sacrement, requalification de l'entrée Nord »

MA25     **LY576**     Le Parc des Falaises

### Mentions

*(ordre aléatoire selon numérotation interne)*

#### Couvet (NE)

« Dubied-Site, de part et d'autre de l'Areuse »

CO40     **CW839**     WOOD DE TRAVERS

#### Marly (FR)

« Périmètres Winckler et Saint-Sacrement, requalification de l'entrée Nord »

MA15     **OY253**     dancing density

### Citations

*(ordre aléatoire selon numérotation interne)*

#### Couvet (NE)

« Dubied-Site, de part et d'autre de l'Areuse »

CO36     **JC886**     une nébuleuse de petits bâtiments

#### Marly (FR)

« Périmètres Winckler et Saint-Sacrement, requalification de l'entrée Nord »

MA16     **MI861**     SLOW POLES  
MA32     **XL913**     URBAN ARCHIPELAGO

## Recommandations du jury aux villes et commentaires du jury sur les projets primés

Couvet (NE) : « Dubied-Site, de part et d'autre de l'Areuse »



Le site

### Recommandations du jury

Le jury apprécie l'engagement des communes et des villes, pour le temps consacré et l'intérêt qu'elles ont montré pour la démarche d'EUROPAN, il est important maintenant, en parrainant et en soutenant les auteurs des projets lauréats de mettre tout en œuvre pour tirer pleinement bénéfice de cette démarche **dans le respect de la charte acceptée par les villes.**

Le jury recommande au maître d'ouvrage de poursuivre la réflexion avec les auteurs du projet lauréat

**AK708 (CO32) – DUBIMPULSE –  
Pascal Michon, David Andrey, Xavier Apotheker, Nicolas Badin, Markus Zimmermann,  
Manuel Barthassat (CH)**

et, de leur confier un mandat complémentaire en vue d'une réalisation.

Les auteurs devraient également être amenés à mener une réflexion plus approfondie sur le traitement des deux rives de l'Areuse et son rapport avec le village.

L'étude complémentaire devra prendre en considération l'accès au site le long de la voie de chemin de fer.

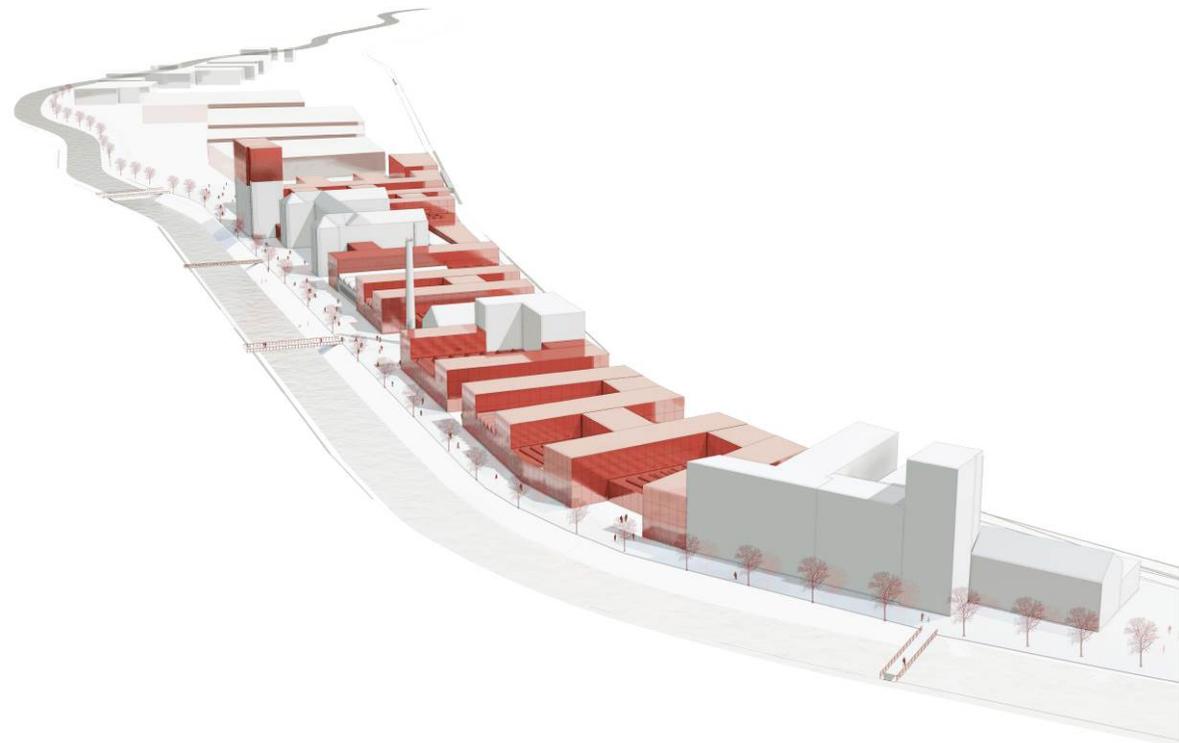
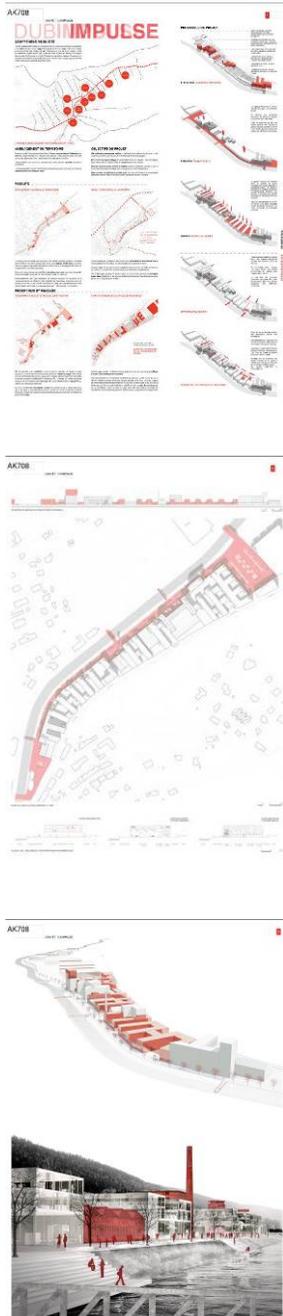
Ce projet doit jouer un rôle d'accélérateur dans la planification d'un développement du site en tenant compte de la vétusté des bâtiments existants.

Il sera ainsi primordial de disposer d'une charte et d'un cahier des charges précisant la grammaire architecturale.

La commune devrait assurer dans ce cadre la promotion efficace du site à travers une médiatisation adaptée.

Lauréat  
AK708 – CO32 – DUBIMPULSE

(12'000 Euros)



« DUBIMPLUSE » propose de prendre l'espace public continu le long de l'Areuse comme espace de référence. Cet espace est bien défini par deux places clairement délimitées. Les places sont liées chacune à une gare et à un pont. Les bâtiments s'orientent fortement vers le Nord, vers le village. C'est un front variable ouvert au bord de la rivière. L'espace public continu joue un jeu fascinant avec les bâtiments, la rivière et le village.

Le front au Sud est très clair comme ligne recta.

Le plan est très facile à gérer; la distinction entre l'espace public, les deux places, un passage piétons généreux et les bâtiments est très claire.

Différents programmes prennent place dans les bâtiments sélectionnés pour être conservés et une nappe de nouvelles constructions permet d'insérer un éventail de programmes. L'espace public linéaire, par sa forme irrégulière, fait partie intégrante de ces programmes.

Le plan masse a la capacité de s'adapter aux différentes manières de phasage, différentes architectures, différents programmes, différentes densités. Une stratégie qui est faisable en termes de financement, de propriétés, etc.

Cette proposition est une stratégie de développement du site, par la structuration des bâtiments, dans un cadre non figé, tout en respectant l'histoire urbaine du lieu.

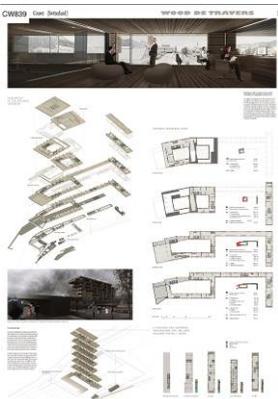
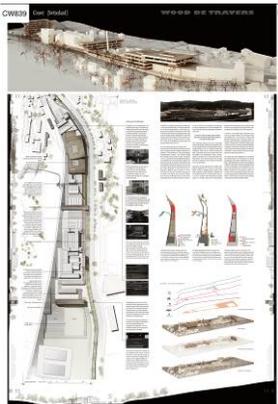
Elle favorise une réalisation par étape. Les constructions proposées sont flexibles et adaptables et permettent d'accueillir des sociétés à différents stades de développement, elle permet des opportunités d'usage et de programmation.

Tout en laissant des traces historiques, cette proposition fabrique une nouvelle image forte du site, elle crée un nouveau « Dubied »

Le jury apprécie le traitement du bord de rivière qui est redonné à la ville, par contre il regrette que le traitement arrière ne soit pas développé. Il estime que le traitement de la rivière devrait englober également la rive gauche.

Mentionné  
CW839 – CO40 – WOOD DE TRAVERS

(6'000 Euros)



« WOOD DE TRAVERS » se distingue par son approche intégrale du site : Quelques bâtiments existants sont supprimés et un nouveau tissu de constructions et d'espaces libres est proposé pour les remplacer, le geste d'ensemble étant indispensable à cette ambitieuse proposition. Cet aspect unificateur constitue une faiblesse en termes de flexibilité, permettant plus difficilement une mise en œuvre par étapes ou par une diversité de maîtres d'ouvrages. Cependant, il permet de viser une nouvelle identité forte pour le site, à l'échelle de l'impact précédent du patrimoine Dubied.

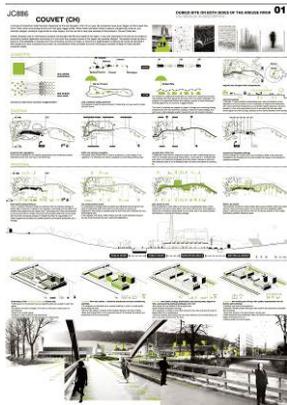
Les nouveaux bâtiments proposés ainsi que la pergola longeant la berge de l'Areuse déclinent un langage architectural continu basé sur la matérialité du bois et la référence aux systèmes de stockage présents sur le site. L'utilisation de cette ressource locale est suggérée comme opportune pour offrir une nouvelle identité à l'ensemble du site.

Le bâtiment principal propose en son cœur un nouvel espace majeur, intérieur et multifonctionnel. Cette « place d'échange » couverte de grande dimension permet d'accueillir des événements d'envergure de type foire ou conférence, devenant un attracteur régional et un atout pour les industries présentes sur le site. Elle rassemble autour d'elle des vocations commerciales et culturelles ainsi qu'un auditorium et se propose en tant que partenaire d'une pépinière d'entreprises. La faisabilité et la durabilité économiques d'un tel bâtiment constituent cependant des enjeux importants à ne pas négliger qui risquent de dépendre soit de la collectivité soit d'une grande entreprise phare.

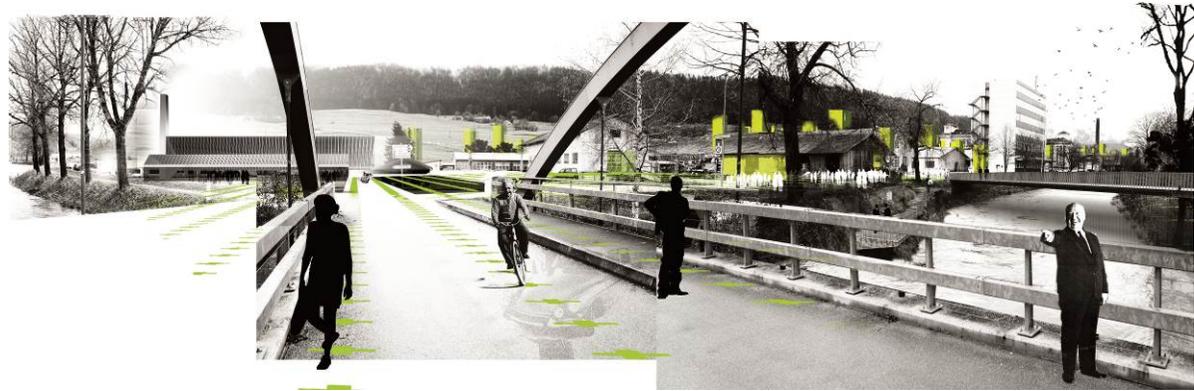
La nouvelle gare est accompagnée d'un bâtiment dont la morphologie pourrait se prêter à un hôtel ou à des bureaux, voire même à du logement. Ce projet garde sa cohérence pour autant qu'une ambition collective et concrète puisse se doter des moyens nécessaires à sa réalisation.

Ce projet peut répondre à une stratégie ambitieuse de revalorisation du site, c'est une autre manière d'aborder le site par un entrelacement des bâtiments et par la superposition de l'existant et du nouveau pourrait être l'incubateur d'une stratégie d'un développement économique et de promotion des industries de pointe de Neuchâtel.

Cette proposition suggère une certaine pérennité du site par l'architecture renouvelée. Pour réussir, ce projet exige un leadership dès le départ, avec moyens d'investissement et management d'accompagnement.



## Cité JC886 – CO36 – une nébuleuse de petits bâtiments



« une nébuleuse de petits bâtiments » propose une revitalisation du site industriel par la réalisation, sans localisation préméditée, des petites constructions autonomes à l'intérieur des bâtiments existants. Ces constructions, abritant des espaces de travail et/ou des logements, percent les toits des structures existantes offrant, notamment aux logements, des vues sur l'environnement.

Ces nouvelles constructions constituent des outils de travail facilement adaptables aux exigences des activités économiques très diverses. De plus, elles pourraient être mises en relation avec les espaces dans les bâtiments existants permettant de diversifier les espaces de travail selon les exigences des activités économiques.

En parallèle de cette nouvelle colonisation du site, le projet propose de réorganiser son accès par la route et par le rail en adaptant les infrastructures existantes. Des espaces publics sont proposés le long de l'Areuse par des démolitions ponctuelles offrant aux nouveaux utilisateurs du site un accès à l'eau.

Le jury salue la stratégie souple de colonisation qui pourrait, en théorie, démarrer dès demain et qui permettra ainsi de redynamiser et réapproprier le site de Couvet à court terme en offrant la possibilité à une multitude d'activités économique de s'y installer. De plus, cette stratégie est basée sur une analyse globale assurant l'accès au site et la constitution d'espaces publics qui offrent la possibilité de mieux intégrer le site dans son contexte.

Cependant, le jury s'interroge sur les effets de cette stratégie à moyen et long termes. Les implications constructives entre le « nouveau » et l'« existant » nécessitent de maintenir et entretenir de manière durable une partie importante des bâtiments existants. La stratégie proposée semble donc plutôt une stratégie à court terme et devrait être complétée par des réflexions sur la transformation du site au-delà.

La proposition considère le site comme un terrain de jeux offrant une grande liberté d'accueil à toutes demandes.

Cette série de modules à investir ponctuellement, offrent des abris pour des activités ponctuelles réalisables immédiatement. Cette proposition peut être considérée comme un manifeste (la maison dans la maison).

## Recommandations du jury aux villes et commentaires du jury sur les projets primés

Marly (FR) : « Périmètres Winckler et Saint-Sacrement, requalification de l'entrée Nord »



Le site

### Recommandations du jury

Le jury apprécie l'engagement des communes et des villes, pour le temps consacré et l'intérêt qu'elles ont montré pour la démarche d'EUROPAN, il est important maintenant, en parrainant et en soutenant les auteurs des projets lauréats de mettre tout en œuvre pour tirer pleinement bénéfice de cette démarche **dans le respect de la charte acceptée par les villes.**

Sous réserve de la rencontre qui se tiendra le 27 novembre 2013 avec les propriétaires, le jury recommande au maître d'ouvrage de confier un mandat d'étude complémentaire, dans le cadre d'un atelier de réflexion regroupant l'équipe lauréate, mentionnée et les deux citées, à savoir :

*LY576 (MA25) – Le Parc des Falaises –  
**Cristian Panaite, Mircea-Călin Munteanu***

*QY253 (MA15) – dancing density –  
**Alessandro Pretolani, Filippo Pambianco, Davide Lorenzato, Andrea Sperandio***

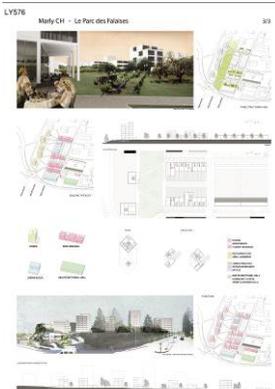
*MI861 (MA16) – SLOW POLES –  
**Simone Moggia, Tiziana d'Angelantonio, Giulio Pons***

*XL913 (MA32) – URBAN ARCHIPELAGO –  
**Alberto Mottola, Simone Gobbo, Davide de Marchi, Stefano d'Elia, Verdiana Chiesatto, Cristina Baggio, Olga Trebuhina, Lara Gibellato***

Ce workshop pourrait être organisé avec la collaboration d'EUROPAN Suisse et devrait bénéficier de l'engagement des principaux propriétaires du site.

**Lauréat**  
**LY576 – MA25 – Le Parc des Falaises**

**(12'000 Euros)**



« Le Parc des Falaises » propose un développement structuré le long d'une coulée verte. Son front bâti est caractérisé par deux types d'interventions typologiques.

Au Nord, une série de cinq plots sont posés au bord de la colline en continuité des blocs résidentiels existants, confirmant le skyline de Marly, lisible depuis la route de Fribourg.

L'église et le terrain de sport adjacent sont préservés et consolidés par l'addition d'une halle multifonctionnelle.

Le côté Sud du parc est caractérisé par un dispositif bâti en série, destiné aux logements et maisons d'étudiants. Les espaces interstitiels de ces bâtiments sont occupés par une structure de jardins protégés comme éléments catalyseurs d'une vie de quartier conviviale.

Le phasage de l'ensemble de l'intervention montre de manière claire la capacité d'établir dans le court terme un dynamisme qui permet d'éviter la création d'un quartier dortoir.

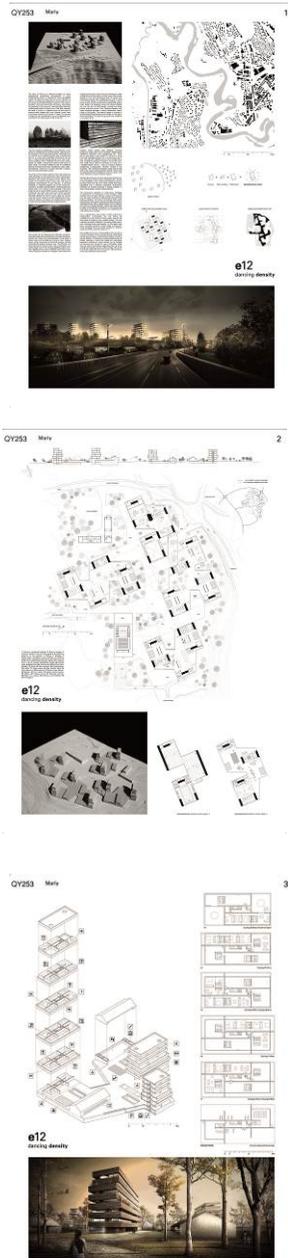
Cette proposition tout en laissant ouvert les réponses architecturales entre les deux côtés du vide spatiale (espace vert) permettant une bonne connexion avec l'existant, apporte une réponse urbaine cohérente, et diversifiée. Elle laisse entrevoir des possibilités de réalisation par étape.

Le jury estime que le traitement à l'abord de l'église n'est pas, bien qu'il essaye d'aménager une place, n'est en rapport avec le lieu.

Le jury voit dans cette proposition qui a un potentiel d'adaptation important la possibilité de répondre à une évolution programmatique sans doute souhaitable et inévitable.

Mentionné  
QY253 – MA15 – dancing density

(6'000 Euros)



« dancing density » se présente comme une agglomération bâtie, composée par une typologie mixte à deux échelles différentes.

Le rez-de-chaussée est caractérisé par un type de colonisation du sol sous forme d'une galette d'un niveau qui construit un front bâti capable de définir clairement un espace public piéton. Cet élément contient de grandes surfaces potentiellement exploitables par une diversité d'activités et de services de proximité. De cette manière, l'espace public piéton est dynamisé par un bord continu de lieux de rencontre. L'exploitation de la toiture de la galette montre un caractère ambiguë au regard de la présence d'équipements publics. Le jury souhaiterait que cette surface s'affirme avec un caractère collectif privé et non public, pour éviter de doubler l'espace créé au rez-de-chaussée pour la collectivité. Son échelle urbaine permet à l'espace public d'être contenu dans une dimension proportionnée au nouveau quartier.

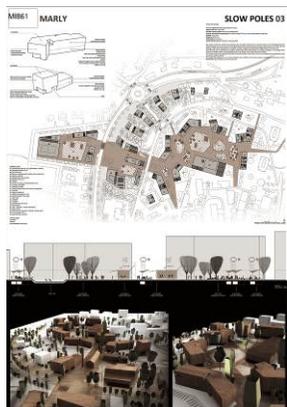
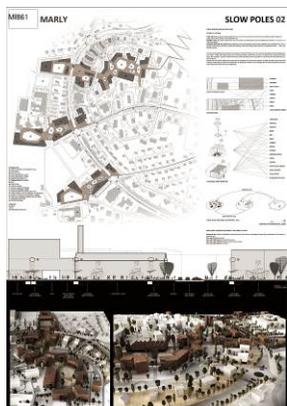
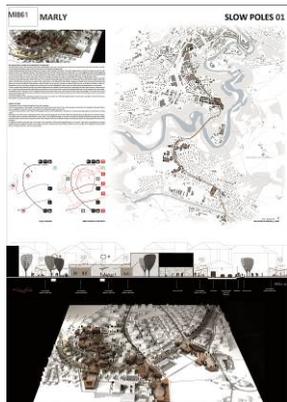
La deuxième échelle bâtie est abordée par des bâtiments de logements, posés sur la galette. Ces volumes cherchent une densité en hauteur. Cette dimension de logements se présente comme élément de continuité avec le tissu résidentiel existant.

Cette proposition présente une grande potentialité, l'image est marquante et évoque une nouvelle identité qui peut rappeler l'histoire du site.

Toutefois le jury estime que cette proposition ignore le contexte par la répétition des éléments et regrette le manque de hiérarchie dans les espaces, afin il a des doutes quant aux possibilités offertes pour une réalisation par étape.

Cette proposition est retenue pour le potentiel architectural qu'elle laisse entrevoir.

## MI861 – MA16 – SLOW POLES



Le projet « SLOW POLES » est le seul projet qui identifie la route de Fribourg comme enjeu principal de la problématique urbanistique de Marly. En effet, le pont est la seule liaison entre Marly et la ville de Fribourg, le centre socio-économique de la région. Marly, comme une ville de l'agglomération, dépend de plusieurs manières de Fribourg et agit plutôt comme quartier que de ville autonome.

Cette route devient effectivement à la fois l'artère de vie, la raison d'existence de Marly, mais également la source de nuisances pour les habitants.

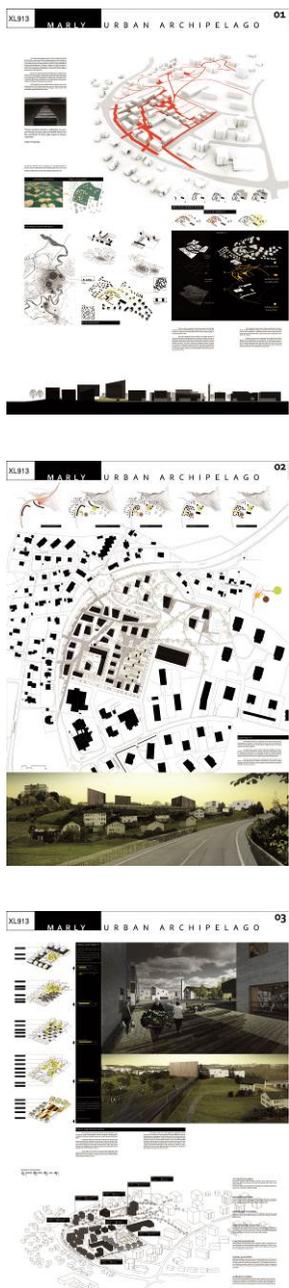
Le projet s'affronte à ce dilemme au-delà du périmètre du projet et nous propose une réflexion applicable également pour d'autres villes d'agglomération. Il se met sur le point de vue que le vrai centre est Fribourg et il n'essaye pas de trouver un centre à Marly. Il dessine plusieurs lieux centraux et thématiques le long de la route de Fribourg et crée ainsi une possibilité d'orientation des points de repère qui eux-mêmes font partie d'un réseau de piétons et de mobilité douce indépendant de l'artère routière. Les lieux créés sont notamment l'espace entre l'église et la halle multisports, le lieu de l'école et les fonctions publiques, etc.

Les lieux ainsi créés ont leur vie indépendante qui s'organise autour des espaces publics, à l'échelle du programme proposé. Le projet réagit avec une sensibilité sur les éléments programmatiques souhaités par la commune et sur les bâtiments existants, identifiés comme références spatiales et temporelles.

Le jury a également identifié avec satisfaction que le projet réagit avec une série de bâtiments d'usage prépondérant tertiaire comme écran qui à la fois requalifie l'espace routier et protège les utilisations résidentielles et semi-publiques du bruit. Toutefois il reste dubitatif sur la densité qu'il estime faible, malgré la bonne approche générale il estime les espaces extérieurs surdimensionnés et mal hiérarchisés.

Cité

## XL913 – MA32 – URBAN ARCHIPELAGO



"URBAN ARCHIPELAGO" propose une structure urbaine en trois pôles thématiques, autant d'archipels dont les îles correspondent à des bâtiments rassemblés par des intérêts communs.

Le pôle d'intérêt régional comprend la piscine et la salle de sports, intégrés dans la pente afin d'offrir une vue dégagée vers le Nord depuis l'intérieur ainsi que depuis la toiture terrasse en promontoire. Un stationnement à proximité du rond-point, prolongé par un parking souterrain, desservent ces équipements ainsi que l'ensemble du site.

Ce socle sportif et de loisirs en balcon est couronnés de trois prismes de logements pour étudiants qui cadrent les vues et entrent en dialogue avec le centre de formation logistique, créant ainsi un campus consacré aux jeunes. La morphologie exacte de ces volumes mérite d'être investiguée en affinant les proportions entre pleins et vides, entre largeur de socle vitré et hauteur des prismes.

La mise en valeur de la position en belvédère à des fins d'intérêt public est saluée, et la présence visible de la grande baie vitrée à l'approche de Marly depuis Fribourg accueille et attire le regard. Cette identité collective offerte au plateau le transforme en atout : Le nouveau visage de Marly.

Le deuxième pôle est celui qui s'organise autour de l'église avec un front bâti le long de la route de Fribourg, protégeant le cœur du quartier. La composition de l'église est complétée en cour, donnant une certaine intimité à l'espace qui l'entoure. Les bâtiments prévus accueillent des programmes divers intégrant activités, services et logements. L'importance de la diagonale parcourant ce secteur mérite une interrogation.

Le troisième pôle est constitué d'une typologie résidentielle encadrant un nouvel espace public / jardin majeur avec une diversité de possibilités d'appropriation, pour lequel quatre différents scénarios sont évoqués.

Cependant, certains espaces restent sous-qualifiés notamment le secteur Nord-est de l'entrée du site. Le jury estime également que la forme et la trop grande diversité des bâtiments nuit à la force de la proposition. Ce projet est retenu pour les idées intéressantes qu'il soulève, notamment la relation de Marly avec Fribourg par un véritable boulevard urbain.

Cité

## Rencontre du 27 novembre 2013 avec les propriétaires

### Marly (FR) : « Périmètres Winckler et Saint-Sacrement, requalification de l'entrée Nord »

Réunion s'est tenue à Marly dans les locaux de l'administration communale, elle fut présidée par M. Jean Marc Boéchat, Conseiller communal et en présence de M. Laurent Corpataux, responsable du service technique.

Après avoir présenté la démarche European et expliqué l'apport constructif que cela peut induire pour résoudre un problème aussi complexe que le site Winckler, M. Rodolphe Luscher, Président d'EUROPAN Suisse passe successivement la parole à Messieurs Pierre-Alain Dupraz, Jürg Capol, Michel Ruffieux respectivement Président du jury suisse EUROPAN 12, membre du jury suisse EUROPAN 12, Secrétaire général d'EUROPAN Suisse, pour décrire et expliquer les qualités des projets lauréat, mentionné et cités.

M. Boéchat rappelle que la commune souhaite une grande mixité dans ce site, ainsi qu'un programme d'équipements cantonal fort : Piscine, centre cantonal de natation par exemple, extension de l'université ou de l'école d'ingénieurs.

M. Thierry Bruttin, architecte de la Ville de Fribourg, rappelle la démarche entreprise pour la recherche d'un site propice à l'implantation d'un centre cantonal de natation dont le coût est estimé entre 40 et 50 millions de francs suisses :

- mobilité, accessibilité
- financement, participation communale ou mise à disposition foncière
- immédiateté, terrain disponible
- facilitation.

Actuellement la préférence se précise à St-Léonard, proximité de la patinoire, ou le site des anciens abattoirs.

M. Boéchat rappelle que le site fera l'objet d'un PAD qui permettra la mixité et une adaptation de la hauteur des constructions.

Le projet sera rentable ou il n'y aura pas de projet.

La parole est donnée ensuite aux propriétaires pour connaître leur position sur les projets présentés et particulièrement le projet lauréat.

Dans la discussion qui suit il est relevé :

- la qualité du projet lauréat qui est apprécié par une large majorité des personnes présentes,
- la nécessité de préciser la mixité
- de confirmer la densité qui doit permettre une bonne rentabilité
- rechercher une combinaison du meilleur des projets présentés
- nécessité d'un accord entre propriétaires pour procéder rapidement à un remembrement foncier
- assurer la réalisation avec un voire deux acteurs fonciers qui sont déjà les principaux propriétaires
- mettre en route rapidement le projet lauréat en mandatant un urbaniste.

Pour clore la séance, M. Rodolphe Luscher propose que les représentants de la commune et d'EUROPAN Suisse se rencontrent au mois de janvier 2014 pour définir un plan d'action qui sera ensuite soumis aux propriétaires.

## Approbation du rapport

Dans la salle du Centre Sportif du Val-de-Travers à Couvet le 16 novembre 2013, avant la levée de l'anonymat, le jury approuve le présent rapport.

Pierre-Alain Dupraz, Président du jury



Jürg Capol



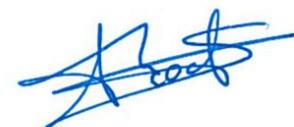
Robert Prost



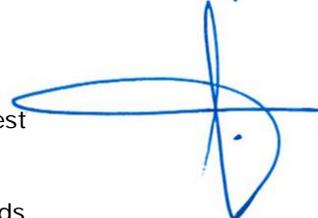
Paul Rambert



Sofie Troch



Léonard Verest



Cristina Woods



Membre suppléant

Alberto Figuccio



Membre excusé

Daniele Marques

---

**Lauréat** « DUBIMPULSE » **AK708 / CO32**

---

<b>MICHON Pascal</b>	FR	1986	Architecte EPFL
<b>ANDREY David</b>	CH	1983	Architecte EPFL
<b>APOTHEKER Xavier</b>	CH	1983	Architecte EPFL
<b>BADIN Nicolas</b>	FR	1984	Architecte EPFL
<b>ZIMMERMANN Markus</b>	CH	1980	Architecte EPFL
<b>BARTHASSAT Manuel</b>	CH	1979	Architecte EPFL

Avenue de la Harpe 23  
 CH-1007 Lausanne  
 Tél. +41 78 796 01 47  
 p.michon@z00.ch

---

**Mentionné** « WOOD DE TRAVERS » **CW839 / CO40**

---

<b>GARCIA PIRIZ Tomás</b>	ES	1978	Architecte
<b>ALCALA LARA Juan</b>	ES	1984	Architecte
<b>RUIZ AVILES Luis Miguel</b>	ES	1985	Architecte
<b>CASTELLANO PULIDO Francisco J.</b>	ES	1975	Architecte
<b>SERRANO GARCIA Juan Antonio</b>	ES	1983	Architecte
<b>BAQUERO MASATS Paloma</b>	ES	1984	Architecte
DE LARA RUIZ Maria	ES	1985	Architecte - <i>collaboratrice</i>
TEJADA TENORIO Alvaro	ES	1984	Architecte - <i>collaborateur</i>
MARTIN RODRIGUEZ Maria	ES	1988	Etudiante en architecture - <i>collaboratrice</i>
RODRIGUEZ SAINZ-ROZAS Alvaro	ES	1989	Architecte - <i>collaborateur</i>
GUTIERREZ SEGURA Carlos Javier	ES	1985	Paysagiste - <i>collaborateur</i>
MASUNDA RODRIGUEZ Yu Bruno	ES	1988	Ingénieur-architecte - <i>collaborateur</i>
DE NUTTE Claire Ana	BE	1986	Paysagiste - <i>collaboratrice</i>
VIANELLO Serena	IT	1987	Etudiante ingénieur - <i>collaboratrice</i>

Buensuceso 40  
 ES-18002 Granada  
 Tél. +34 651 16 36 14  
 Cuac.arquitectura@gmail.com

## Couvet (NE) « Dubied-Site, de part et d'autre de l'Areuse »

---

Cité	« une nébuleuse de petits bâtiments »	JC886 / CO36
------	---------------------------------------	--------------

---

<b>MATEOS BERMEJO Juan José</b>	ES	1976	Architecte
<b>AYBAR RODRIGUEZ Camila Alejandra</b>	ES	1976	Architecte
GRANIZO POLO Susana	ES	1980	Architecte - <i>collaboratrice</i>

Fernan Gonzalez 79 2D  
ES-28009 Madrid  
Tél. +34 654 91 64 50 ou +34 917 54 55 61  
jjmateos@aybar-mateos.com

**MARLY (FR) « Périmètres Winckler et Saint-Sacrement, requalification de l'entrée Nord »**

---

**Lauréat**

**« Le Parc des Falaises »**

**LY576 / MA25**

---

**PANAITE Cristian** RO 1980 Architecte  
**MUNTEANU Mircea-Călin** RO 1980 Architecte

Chaussée d'Alsemberg 287  
Boîte postale 9  
BE-1190 Brussels  
Tél. +32 485 44 10 79  
c.panaaa@gmail.com

---

**Mentionné**

**« dancing density »**

**QY253 / MA15**

---

**PRETOLANI Alessandro** IT 1981 Architecte  
**PAMBIANCO Filippo** IT 1980 Architecte  
**LORENZATO Davide** IT 1983 Architecte  
**SPERANDIO Andrea** IT 1984 Architecte

Via Ambrosoli 37  
IT-47123 Forlì  
Tél. +39 33 83 82 20 47  
a.pretolani@icloud.com



## Participants Couvet

- SG276 (CO10) **Rossi Fioravanti Tommaso** (IT) 1973, **Benitez Fernandez Lucia** (ES) 1988, **Bani Luca** (IT) 1982, Frittelli Caterina (IT) 1988, / IT-Florence.
- HC258 (CO11) **Rouverand Etienne** (FR) 1977, **Gontier Mathieu** (FR) 1981, **Ollivier Estelle** (FR) 1983 / FR-Paris.
- LC945 (CO12) **Santos Yony** (ES) 1981, **Ayoub Mounir** (FR) 1980, Seara Juan (ES), 1981, Fernández Nuria (ES) 1981 / CH-Genève.
- XY030 (CO13) **Oulkadi Chamss** (MO) 1984, **Banan Ghazal** (FR) 1981, Cohen Ilana (USA) 1981 / FR-Paris.
- SW648 (CO14) **De Bezenac Elisabeth** (FR) 1986, **Gautier Duthoit** (FR) 1986, Kahl Alexandre (FR) 1983 / FR-Toulouse.
- WZ315 (CO15) **Parcollet Pauline** (FR) 1986, **Le Bivic Camille** (FR) 1988, **Vidaling Florent** (FR) 1988 / FR-Paris.
- BR508 (CO16) **Nigon David** (FR) 1986, **De Broc Carpentier Mathilde** (FR) 1987, **Negrier Alix** (FR) 1985 / FR-Paris.
- TE756 (CO17) **Herraez Roig Alejandro** (ES) 1983, **Cornudella Albà Joana** (ES) 1982 / ES-Barcelona.
- QV330 (CO18) **Breton Cyril** (FR) 1986, **Carpentier Pierre-Olivier** (FR) 1986 / FR-Paris.
- LD458 (CO19) **Dufour Pierre** (FR) 1987, **Bravard Mary** (FR) 1986, **Antoine Aymeric** (FR) 1986 / FR-Paris.
- KF889 (CO20) **Van Schendel Erice Jerónimo** (ES) 1986, **de Abajo Castrillo Begoña** (ES) 1986, **Rincón Hontanar Antonio** (ES) 1985, **Bouzas Pascual Patricia** (ES) 1985, van Schendel Erice Nicolás (ES) 1989 / ES-Madrid.
- KC645 (CO21) **Lefevre Hans** (FR) 1980, **Bergeret Matthieu** (FR) 1982, **Rolland Paul** (FR) 1981, **Rouger Julien** (FR) 1983, **Bézy Flavien** (FR) 1978 / FR-Bordeaux.
- XW683 (CO22) **Paparella Luca** (IT) 1981, **Zampirolo Giancarlo** (IT) 1981, **Bobisse Riccardo** (IT) 1974, Trevisan Sebastiano (IT) 1980, Volpato John (IT) 1980, Dall'Oco Emmanuele (IT) 1978 / IT-Rovigo.
- XW348 (CO23) **Zotos Michail** (GR) 1984, Efthalia Georgiadou (GR) 1986 / GR-Koropi.
- MV021 (CO24) **Gential Oscar** (CH) 1986, **Blanc Lya** (FR) 1986, **Poletto Florian** (CH) 1988 / CH-Lausanne.
- LK586 (CO25) **Lamaire-Maringer Ludovic** (FR) 1989, Perret Stéphanie (FR) 1989, Kallmann Charline (FR) 1991 / FR-Le Cannet-Rocheville.
- UJ798 (CO26) **Ratiu Marius** (CH) 1983, **Mariette Pierre** (CH) 1987 / CH-Ecublens.
- VW871 (CO27) **Isely Stéphane** (CH) 1986 / CH-Lutry.
- IK505 (CO28) **Branquinho Ângelo** (PT) 1986, **Silva Marta** (PT) 1985, **Gao Andreia** (PT) 1981 / PT-Lisboa.
- FV127 (CO29) **Gomes Santiago** (PT) 1978, **Giannini Sandra** (IT) 1980, **Maccario Paolo** (IT) 1980, **Civiletti Gaia** (IT) 1981, Gelsemio Danilo (IT) 1988, Giannini Paolo (IT) 1984 / IT-Turin.
- SM200 (CO30) **Portelette Chloe** (FR) 1984, **Roudenko Jasmine** (FR) 1985 / FR-Paris.
- FH034 (CO31) **Fossati Cecilia** (IT) 1986, **Pasquali Lucia** (IT) 1987, **Busani Alice** (IT) 1985 / CH-Luzern.
- AK708** (CO32) **Michon Pascal** (FR) 1986, **Andrey David** (CH) 1983, **Apotheker Xavier** (CH) 1983, **Badin Nicolas** (CH) 1984, **Zimmermann Markus** (CH) 1980, **Barthassat Manuel** (CH) 1979 / CH-Lausanne.

## Participants Couvet

- CH141 (CO33) **Lorgeoux Anne-Cécile** (FR) 1981, **Queau Lara** (FR) 1990, **Larcher Cécile** (FR) 1982, **Madec Yves** (FR) 1980 / FR-Annecy.
- WG351 (CO34) **Jennequin Thomas** (FR) 1985, **Auzou Célia** (FR) 1985 / FR-Lyon.
- WZ650 (CO35) **Betoulaud Elodie** (FR) 1987, **Fabre Charline** (FR) 1987, **Alison Clémentine** (FR) 1987 / FR-Villeurbanne.
- JC886** (CO36) **Mateos Bermejo Juan José** (ES) 1976, **Aybar Rodriguez Camila** (ES) 1976, **Granizo Susana** (ES) 1980 / ES-Madrid.
- HR172 (CO37) **Toubanos Dimitri** (FR) 1988, Mountassir Nassim (DE) 1988, Tiberghien Vincent (FR) 1986 / FR-Paris.
- VA728 (CO38) **Reuillard Jenny** (FR) 1983, **Rougery Baptiste** (FR) 1987 / FR-Paris.
- NH204 (CO39) **Clovis Aurélien** (FR) 1985, **Gauguet Marion** (FR) 1985 / FR-Paris.
- CW839** (CO40) **Garcia Piriz Tomas** (ES) 1978, **Alcalá Lara Juan** (ES) 1984, **Ruiz Avilés Luis Miguel** (ES) 1985, **Castellano Pulido Francisco Javier** (ES) 1975, **Baquero Masats Paloma** (ES) 1984, **Serrano Garcia Juan Antonio** (ES) 1983, **Baquero Masats Paloma** (ES) 1984, Tejada Tenorio Álvaro (ES) 1984, Martin Rodriguez Maria (ES) 1988, Rodriguez Sáinz de Rozas Álvaro (ES) 1989, Gutiérrez Segura Carlos (ES) 1985, Masuda Rodriguez Yu Bruno (ES) 1988, de Nutte Claire (BE) 1986, Vianello Serena (IT) 1987, de Lara Ruiz Maria (ES) 1985 / ES-Granada.
- KO467 (CO41) **Alonso de Los Rios Silvia** (ES) 1978 / ES-Alicante.
- LE777 (CO42) **Labardin Matthieu** (FR) 1985, **Gazeau Alma** (FR) 1984 / FR-Courbevoie.
- TV738 (CO43) **Combaluzier Sylvain** (FR) 1982, **Le Roux Daphné** (FR) 1983, **Combaluzier Arnaud** (FR) 1982 / FR-Paris.
- BC611 (CO44) **Oliva Paolo** (IT) 1985, **Minto Antonio** (IT) 1986, **Scattolin Andrea** (IT) 1986, **Salamone Pietro** (IT) 1986 / IT-Mestre Venezia.
- MP063 (CO45) **Santos Martins Mariana** (PT) 1986, **Lázaro Fidalgo José Luís** (PT) 1983 / PT-Porto.
- AI192 (CO46) **Valsecchi Simone** (IT) 1988, **Ivaldi Stefano** (IT) 1988 / IT-Milano.
- OA746 (CO47) **Simon Nicolas** (FR) 1982, **Turnheim Max** (FR) 1982, Dozat Ophélie (FR) 1993, Latzarus Louis (FR) 1988, Gauthier Hadrien (FR) 1990, Emdadian Sahand (FR) 1990, Heqimi Gerta (AL) 1992, Lecluse Henri Pierre (FR) 1991, Boulé Alexandre (FR) 1993, Biasse Arthur (FR) 1989, Gard-Baholet Paul (FR) 1989 / FR-Paris.
- ZY999 (CO48) **Sanchez Jose María** (ES) 1975, Sanchez Maria José (ES) 1980, Klenk Eva (DE) 1988, Gonzalez Alba (ES) 1984, Nuñez Elena (ES) 1988, Regodon Alicia (ES) 1990, Teran Cristina (ES) 1988, Oggioni Chiara (IT) 1991, Diez Vallejo Paloma (ES) 1988, Martin Rivero Jaime (ES) 1986, Kaabi Sofien (FR) 1990, Hornillos Cárdenas Ignacio (ES) 1985, García-Margallo Enrique (ES) 1975, Sánchez Francisco (ES) 1977 / ES-Madrid.
- GX847 (CO49) **Seze Claire** (FR) 1984, **Sauton Sarah** (FR) 1980 / FR-Paris.

## Participants Marly

- WS221 (MA10) **Dal Pont Raphaël** (CH) 1977 / CH-Fribourg.
- GT844 (MA11) **Santini Lorenzo** (IT) 1974 / IT-Pistoia.
- IC385 (MA12) **Dain Belmont Olivier** (FR) 1984, **Blin Hélène** (FR) 1985 / FR-Louviers.
- KS226 (MA13) **Gavin Henneberry** (GB) 1979, **Berasaluce Lucía** (GB) 1982 / GB-London.
- MJ462 (MA14) **Abrantes Nuno** (PT) 1976, Laura Martinez (ES) 1985, Bucciario Giancarlo (IT) 1979, Sbolci Jacopo (IT) 1974 / PT-Porto.
- QY253** (MA15) **Pretolani Alessandro** (IT) 1981, **Pambianco Filippo** (IT) 1980, **Lorenzato Davide** (IT) 1983, **Sperandio Andrea** (IT) 1984 / IT-Forlì.
- MI861** (MA16) **Moggia Simone** (IT) 1976, **D'Angelantonio Tiziana** (IT) 1977, **Pons Giulio** (IT) 1979 / IT-La Spezia.
- VC649 (MA17) **Barbe Marine** (FR) 1985, **Pradelle Guillaume** (FR) 1985, **Voye Axelle** (BE) 1984, **Bruaux Estelle** (FR) 1986 / FR-Grenoble.
- TT311 (MA18) **Trevisan Matteo** (CH) 1985, **Artico Matteo** (IT) 1987, **Fracassi Silvia** (IT) 1987, Bittolo Mattia (IT) 1985 / CH-Lausanne.
- GY926 (MA19) **Jovanovic Vesna** (CH) 1985, **Curcin Aleksandra** (CH) 1985 / CH-Basel.
- YF162 (MA20) **Lacaze Rosine** (CH) 1985, Papin Marie-Aude (FR) 1985, Rubio Yedra Cristina (MX) 1986 / CH-Vevey.
- GC467 (MA21) **Nan Alan Luca** (IT) 1986, **Venerus Anna** (IT) 1986, **Paronuzzi Marco** (IT) 1985, **Nicoletto Luca** (IT) 1986, **Ioime Elisa** (IT) 1986 / IT-Sacile.
- TF146 (MA22) **Chauvet Camille** (FR) 1983, **Chagny Florent** (FR) 1981, **Louzir Soufia** (FR) 1985, **Baudry Sara** (FR) 1985, **Perret Emilie** (FR) 1984 / FR-Paris.
- AL783 (MA23) **Santoni Filippo** (CH) 1985, **Gaeta Paolo** (IT) 1983, **Ponsi Luca** (IT) 1983, **Santini Serena** (IT) 1987 / CH-Zürich.
- QN890 (MA24) **Bajet Mena Pau** (ES) 1988, **Linares de la Torre Oscar** (ES) 1984, **Giramé Aumatell Maria** (ES) 1987, **Bonell Mas Laura** (ES) 1987, **López-Dóriga Sagalés Daniel** (ES) 1987 / ES-Barcelona.
- LY576** (MA25) **Panaite Cristian** (RO) 1980, **Munteanu Mircea** (RO) 1980 / BE-Brussels.
- FU392 (MA26) **Mulas Giacomo** (IT) 1982, **Boldrin Matteo** (IT) 1984, **Motti Matteo** (IT) 1985, **Russo Paolo** (IT) 1984, Bonfanti Claudio (IT) 1988, Bruno Emanuele (IT) 1986 / IT-Nuoro.
- LR671 (MA27) **Fiestas Herrera Cristina** (ES) 1978, **Aguirre Rodriguez José Ignacio** (ES) 1978, **Bonke Cornelia** (DE) 1976, **Bonke Christoph** (DE) 1979, **Celi Diana** (EC) 1984, **Herbort Anne-Dorothee Gabriele** (CH) 1984 / CH-Zurich.
- CI923 (MA28) **Sericola Gianluca** (IT) 1983, **Roccatagliata Nicola** (IT) 1983 / IT-Genova.
- FL992 (MA29) **Morao Alberto** (IT) 1982, **Juan Marín José Antonio** (ES) 1984, **Salvador Galiana Patricia** (ES) 1984, **Maccagnan Stefania** (IT) 1983 / FR-Paris.
- TY329 (MA30) **Otero Gallizo Ana** (ES) 1981 / CH-Zurich.
- QM421 (MA31) **Alonso-Provencio Marta** (ES) 1983, **Bungener Marc** (CH) 1985, **Borra Luca** (CH) 1988, **Cachot Timothée** (CH) 1988, **Giroud Maité** (CH) 1987, **Monnier Barbara** (CH) 1987 / CH-Lausanne.

## Participants Marly

- XL913** (MA32) **Mottola Alberto** (IT) 1979, **Gobbo Simone** (IT) 1980, **De Marchi Davide** (IT) 1980, **D'Elia Stefano** (IT) 1981, Chiesatto Verdiana (IT) 1987, Baggio Cristina (IT) 1987, Trebuhina Olga (LV) 1989, Gibellato Lara (IT) 1989 / IT-Treviso.
- ZB628 (MA33) **Salvischiani Roberto** (IT) 1977, **Di Filippo Roberta** (IT) 1978, **Zamboni Valeria** (IT) 1982, **Peota Massimo** (IT) 1982 / IT-Trento.
- II564 (MA34) **Grun Nicolas** (FR) 1981 / FR-Strasbourg.
- LV869 (MA35) **Tsoli Maria** (GR) 1985, **Manika Maria** (GR) 1985, **Maria Rita** (GR) 1985, **Nikitopoulou Eugenia** (GR) 1984, **Gkerekos Charilaos** (GR) 1985, **Lianou Maria** (GR) 1976, **Christophinis Alexis** (GR) 1985 / GR-Athens.
- XT599 (MA36) **Ortalli Giacomo** (IT) 1981, **Verrier Gaelle** (FR) 1979, **Ortalli Virginia** (IT) 1985, Petrolito Giovanni (IT) 1983 / CH-Chur.
- GU356 (MA37) **Tomasi Francesco** (IT) 1979 / IT-Casier.
- DM328 (MA38) **Pagone Maria Tiziana** (IT) 1973, **Liuzzi Michele** (IT) 1973, **Tufariello Pasquale** (IT) 1981, **Corvasce Nicola** (IT) 1982, **Giacomobello Rosa** (IT) 1976, **Del Conte Francesco** (IT) 1975, **De Fronzo Giuseppina** (IT) 1976 / IT-Palo del Colle.
- HK115 (MA39) **Ponz Maria** (ES) 1986, **Villodres Antonio** (ES) 1987 / ES-Faura.

## Le Jury suisse en action



Forum des Villes et des Jurys EUROPAN 12 à Paris (France)



## EUROPAN 12 - Sponsoring

Nos remerciements vont à tous nos membres de soutien (personnes, institutions publiques et associations professionnelles), nos donateurs (villes), nos sponsors (entreprises) pour l'intérêt qu'ils portent à notre association par leur contribution financière nous permettant de poursuivre notre mission pour la jeune architecture suisse et européenne, nous permettant aussi de diffuser au grand public les réalisations effectuées dans le cadre des concours internationaux d'architecture et d'urbanisme EUROPAN.

Associations professionnelles :

BSA/FAS, GPA, SIA, SWB Zürich, VLB Kriens

Autres :

Hochschule für Architektur Bau und Holz (FBA) Burgdorf, BPUK/DTAP Zürich, SWE Luzern

Cantons :

Berne, Genève, Neuchâtel, Zürich

Confédération :

ARE Ittigen, OFL/BWO Grenchen

Entreprises :

Foncia Switzerland, Ikea-Stiftung (Schweiz), Sulzer Immobilien AG

Revue :

Baublatt (Docu Media Schweiz GmbH), Hochparterre, Werk, Bauen und Wohnen

Villes :

Aarau, Basel, Couvet, Delémont, Genève, Kreuzlingen, Lenzburg, Marly, Meyrin, Montreux, Neuchâtel, Riehen, Sion, Yverdon-les-Bains... et bien d'autres encore



Schweizerische Eidgenossenschaft

Confédération suisse

Confederazione Svizzera

Confederaziun svizra

Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche DEFR

Office fédéral du logement OFL

